

Les Pies-grièches

grise et à tête rousse

Plan Régional d'Actions **Alsace** 2012 - 2016



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Les plans nationaux d'actions : contexte général

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Les plans nationaux d'actions sont la formulation de la politique de l'État en matière de conservation d'espèces menacées. Leur élaboration et leur mise en œuvre relèvent d'une démarche nationale et s'inscrivent dans une démarche globale : le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité issue de la conférence de Rio de 1992, la Stratégie de Création des Aires protégées, le Schéma Régional de Cohérence Écologique, et les engagements français et européens en matière de préservation de la biodiversité et des habitats naturels.

Ces plans sont des documents d'orientation pour les établissements participant à leur mise en œuvre. Ils sont basés sur trois axes : connaissance, conservation et sensibilisation. Ils sont mis en place par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Ils sont établis sous l'égide d'un comité de pilotage national, et validés par le Conseil National de Protection de la Nature. Établis sur une durée de cinq ans, ils visent à :

- Organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- Mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- Informer les acteurs concernés et le public ;
- Faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Les acteurs de la mise en œuvre des PNA oiseaux en Alsace



La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace

Pilote régional de la déclinaison des PNA en Alsace



L'Office des Données Naturalistes d'Alsace

Coordinateur et animateur régional de la mise en œuvre des PNA en Alsace



La Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace

Rédacteur et opérateur régional des Plans régionaux d'Actions oiseaux

Le Comité de Pilotage régional des PRA oiseaux se réunit une fois par an, il est présidé par la DREAL Alsace et animé par l'opérateur régional. Il regroupe l'ensemble des partenaires régionaux concernés par la ou les espèces du plan. Il permet d'effectuer un bilan technique et financier des actions réalisées au cours de l'année et une présentation du programme d'activité de l'année à venir.

Citation recommandée :

Buchel E., 2012. Les Pies-grièches grise et à tête rousse. Plan Régional d'Actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Alsace : 58 p.

Les Pies-grièches **grise et à tête rousse** **Plan Régional d'Actions Alsace** **2012-2016**

Plan Régional d'Actions rédigé par :

Eric BUCHEL

Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace
8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG
Tel : 03.88.22.07.35
alsace.conservation@lpo.fr

Avec la contribution du Comité d'experts composé de :

Christian BRAUN (LPO Alsace)

Vadim HEUACKER (ODONAT)

Norbert LEFRANC (LPO France)

Yves MULLER (LPO Alsace)

Avec le suivi de :

Michelle SCHORTANNER (DREAL Alsace)

Emilie SAVAROC (DREAL Alsace)

Document validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Alsace le 13 septembre 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. LA PIE-GRIECHE GRISE (LANIUS EXCUBITOR) : BILAN DES CONNAISSANCES	6
1.1. Description - Systématique	6
1.2. Statut légal de protection et de conservation	6
1.2.1. Statut de protection	6
1.2.2. Statut de conservation (listes rouges)	7
1.3. Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation.....	7
1.3.1. Reproduction	7
1.3.2. Migration	8
1.3.3. Alimentation	8
1.3.4. Habitat	8
1.3.5. Prédation et compétition	9
1.3.6. Dynamique de la population	9
1.4. Répartition et tendances évolutives en Europe et en France.....	10
1.5. Répartition et tendances évolutives en Alsace	11
1.5.1. Reproduction	11
1.5.2. Hivernage, migration et erratisme	15
1.6. Statut des sites fréquentés en Alsace.....	20
1.6.1. Sites accueillant des oiseaux en période de reproduction	20
1.6.2. Sites accueillant des oiseaux non nicheurs (hivernants, migrants)	21
2. LA PIE-GRIECHE A TETE ROUSSE (LANIUS SENATOR) : BILAN DES CONNAISSANCES	23
2.1. Description - Systématique	23
2.2. Statut légal de protection et de conservation	23
2.2.1. Statut de protection	23
2.2.2. Statut de conservation (listes rouges)	24
2.3. Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation.....	24
2.3.1. Reproduction	24
2.3.2. Migration	25
2.3.3. Alimentation	25
2.3.4. Habitat	25
2.3.5. Dynamique de la population	25
2.4. Répartition et tendances évolutives en Europe et en France.....	26
2.5. Répartition et tendances évolutives en Alsace	27
2.6. Statut des sites fréquentés en Alsace.....	31
3. LES MENACES PESANT SUR LES PIES-GRIECHES	32
3.1. Développement de l'urbanisation.....	32
3.2. Développement de l'agriculture industrielle	32
3.3. Sensibilité aux molécules chimiques	32

3.4. Vieillessement et abandon des vergers.....	32
3.5. Conditions météorologiques et changement climatique	33
3.6. Menaces sur la nourriture.....	33
3.7. Prédation	33
3.8. Dérangements.....	34
3.9. Dangers rencontrés en Afrique et lors des migrations.....	34
 4. ACTIONS DE CONSERVATION	 34
4.1. Actions de conservation réalisées en Alsace	34
4.2. Actions à mettre en œuvre	34
 BIBLIOGRAPHIE	 56
 ANNEXES : DEFINITION DES INDICES DE NIDIFICATION	 59

INTRODUCTION

Des quatre espèces de Pies-grièches prises en compte dans le plan national d'actions (Lefranc et Issa, 2011), seules les Pies-grièches grise (*Lanius excubitor*) et à tête rousse (*L. senator*) sont présentes en Alsace. La dernière reproduction alsacienne de Pie-grièche à poitrine rose (*L. minor*) date des années 1970 et la Pie-grièche méridionale (*L. meridionalis*) n'a jamais été observée dans la région.

Les deux Pies-grièches qui nous concernent sont des oiseaux typiques de milieux agricoles extensifs semi-ouverts. L'entretien régulier des paysages qu'elles fréquentent, notamment en période de reproduction, est un paramètre indispensable à leur survie. Elles répondent en effet rapidement aux modifications de leurs biotopes et aux changements des pratiques d'exploitation. Elles sont de ce fait très menacées par les multiples dégradations des paysages agricoles traditionnels. Leurs populations ont considérablement régressé au cours des dernières décennies. La protection et la restauration des biotopes paraissent donc indispensables et urgentes à la conservation de ces deux espèces de Pies-grièches.

C'est pour enrayer ce déclin qu'un plan national d'actions a été initié en 2011 par le ministère en charge de l'environnement. En Alsace, la situation des Pies-grièches est comparable à celle du restant du territoire national. Aussi, la DREAL Alsace a-t-elle souhaité engager la déclinaison régionale du plan. La rédaction du plan régional d'actions a été confiée à la LPO Alsace.

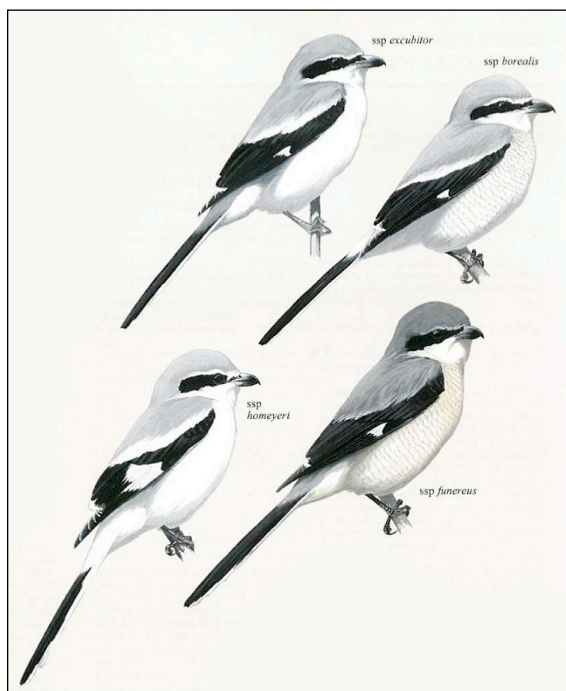
Les enjeux de ce plan de conservation régional sont :

- l'amélioration des connaissances (répartition et effectifs des deux espèces, états de conservation des biotopes, causes de régression...)
- la conservation et la restauration des biotopes
- la sensibilisation des acteurs concernés et du grand public (promouvoir l'agriculture extensive...)

La durée du plan est fixée à 5 ans et un bilan final, précédé de synthèses intermédiaires, devra être établi au terme de cette période.

1. LA PIE-GRIECHE GRISE (LANIUS EXCUBITOR) : BILAN DES CONNAISSANCES

1.1. Description - Systématique



4 des 9 sous-espèces de Pie-grièche grise (Del Hoyo et al. 2008)

Taille : 24 à 25 cm
Envergure : 30 à 35 cm
Poids : 60 à 75 g

La Pie-grièche grise compte au moins 9 sous-espèces colonisant l'Eurasie et l'Amérique du nord. Les oiseaux nichant et hivernant en France appartiennent à la sous-espèce nominale, *L. e. excubitor*.

1.2. Statut légal de protection et de conservation

1.2.1. Statut de protection

- Législation française : espèce protégée par arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (abrogation de l'arrêté ministériel modifié du 17 avril 1981). La protection de l'habitat est dorénavant prise en compte dans son article 3-II : « Sont interdites ... la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée ... ».
- Convention de Berne : l'espèce est inscrite à l'annexe 2 de la convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/8/1990 et du 20/8/1996). Les espèces de l'annexe 2 sont strictement protégées.

1.2.2. Statut de conservation (listes rouges)

- UICN Monde 2011 : l'espèce n'est pas menacée au niveau mondial. Elle est qualifiée de « Least Concern » (préoccupation mineure) (<http://www.iucnredlist.org/>)
- UICN Europe 2001 : l'espèce n'est pas menacée au niveau européen en 2001, mais cette appréciation englobe sans distinction la Pie-grièche grise et la Pie-grièche méridionale (BirdLife International, 2004).
- UICN France 2011 : la population nichant en France est classée dans la catégorie « en danger » (EN) de la liste rouge nationale. L'état de conservation de la population hivernante n'a pas été évalué (catégorie NA, non applicable) par manque de données disponibles (UICN France *et al.*, 2011).
- Liste Rouge Alsace 2003 : l'espèce figure dans la catégorie des espèces « Rares » (ODONAT, 2003)

1.3. Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation

1.3.1. Reproduction

Les oiseaux sont généralement solitaires en période hivernale. Le couple se forme en principe en mars ou au début d'avril, parfois dès février si les conditions météorologiques sont favorables et les proies abondantes. Des colonies lâches se forment volontiers lorsque le milieu le permet. Les nids sont alors espacés d'au moins 1 km (parfois moins : minimum de 280 m dans le département des Vosges, Lefranc et Issa, 2011) mais une interaction s'établit entre les couples, avec notamment des copulations extra conjugales (Lorek, 1995).

Le territoire d'un couple s'étend de 20 à 100 ha. La densité optimale est de 1 couple pour 100 ha de biotope favorable. Une telle densité a été rencontrée dans le Bassin du Drugeon (Doubs) : 22 couples sur 2236 ha (Montadert *et al.*, 1996).

L'emplacement du nid est choisi par le mâle. Il faut une à deux semaines pour que le couple construise le nid, à une hauteur de 2 m dans un buisson, de 4 à 6 m dans un arbre fruitier ou de 8 à 15 m dans un arbre plus imposant. Il est parfois dissimulé dans une boule de gui.

Les 4 à 6 œufs (rarement 7) sont pondus parfois dès fin mars, mais c'est autour de la mi-avril que le pic de ponte se produit. Dans les années 1950 en Alsace centrale, les premières pontes s'échelonnaient cependant entre le 19 avril et le 1^{er} mai (D. Hild). Suite à des échecs, il arrive que des couples entreprennent des pontes de remplacement jusqu'en juin. Dans les Vosges, 36 des 79 couples ayant connu un échec ont entrepris une seconde ponte (Lefranc et Issa, 2011). La ponte de remplacement a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle se produit tôt dans la saison.

L'incubation assurée principalement par la femelle dure 17 jours et les jeunes quittent le nid à l'âge de 19 à 21 jours. Le rôle du mâle consiste principalement à nourrir la femelle dans un premier temps, puis les jeunes.

1.3.2. Migration

La Pie-grièche grise est une migratrice partielle. Le nord de l'Europe est totalement déserté dès la mi-septembre, voire plus tôt. En Europe moyenne, les déplacements diffèrent selon les sexes et dépendent sans doute des ressources alimentaires et des conditions météorologiques hivernales. Les mâles adultes, attachés à leur site de reproduction, sont plus sédentaires que les femelles. Un retour vers le nord est perceptible dès la mi-février. En hiver, la France accueille entre autres des oiseaux venus de Scandinavie, d'Allemagne et d'Europe centrale.

1.3.3. Alimentation

La Pie-grièche grise chasse à l'affût, généralement bien en évidence à une hauteur de 2 à 8 m, au-dessus d'une zone herbeuse. Les micromammifères, et notamment le campagnol des champs (*Microtus arvalis*), sont très recherchés. Elle est d'ailleurs capable de repérer les couloirs empruntés par les rongeurs grâce à sa faculté de visualiser les ultras violets se reflétant dans les urines et excréments de ses proies (Probst *et al.*, 2003). Elle chasse aussi parfois en effectuant des vols stationnaires de courte durée, ou en sautillant sur le sol. Ses proies sont habituellement capturées au sol. Lorsque les campagnols sont rares, elle chasse les petits passereaux en les coursant à la manière d'un épervier.

La proie est souvent empalée sur une épine ou un fil de fer barbelé, ou coincée dans une fourche d'arbuste. Cette pratique facilite le dépeçage et permet le cas échéant de conserver les proies un moment.

Quelle que soit la saison, les campagnols du genre *Microtus* constituent 66 à 90 % de la biomasse consommée. Dans une moindre mesure, elle capture aussi des musaraignes, rats des moissons, petits passereaux, lézards et amphibiens. Les invertébrés, et notamment les insectes de 6 à 25 mm (coléoptères, orthoptères, hyménoptères, etc.), sont fréquemment capturés. Ils n'atteignent cependant que rarement 15 % de la biomasse ingérée.

1.3.4. Habitat

La Pie-grièche grise niche dans un milieu semi-ouvert composé de prairies, pâtures, haies, bosquets, vergers, arbres isolés... Elle s'accommode aussi des coupes forestières. Les endroits frais et la proximité d'un milieu humide sont appréciés.

En Bavière, 35 % du territoire d'un couple nicheur (20 % en hiver) ont une densité de 10 et 500 arbres ou perchoirs par hectare, 40 % (55 % en hiver) sont très ouverts et les 25 % (été comme hiver) restant ont une densité intermédiaire de 5 à 10 perchoirs par hectare. Cette dernière densité, dont les perchoirs sont espacés en moyenne de 30 m, est particulièrement appréciée pour la chasse à l'affût (Schön, 1994). Une bonne répartition des perchoirs est un facteur très important car les oiseaux doivent pouvoir exploiter au mieux leur territoire de chasse.

Dans le nord-est du Bas-Rhin, en Alsace Bossue et dans le pays de Hanau, elle fréquente les vergers traditionnels à hautes tiges. En Alsace centrale, dans les années 1950, l'habitat typique de nidification était formé de vergers, alternant avec des vignes, des cultures, des prairies et des noyers isolés. Les mêmes arbres étaient souvent réutilisés d'une année à l'autre pour la construction du nid (D. Hild). Jusqu'à la fin des années 1970, l'espèce nichait régulièrement à Gunsbach dans un milieu de cultures, de prés et de vignes.

Les milieux bocagers avec haies, bosquets, prairies et pâturages sont également très favorables.

En hiver, l'espèce fréquente les mêmes types de milieux mais on la trouve également dans les rieds, là où subsistent des haies et prairies.

En période de reproduction, un couple occupe 20 à 100 ha. En hiver, la taille du territoire est plus vaste. Elle s'étend parfois à plus d'un km² de paysages ouverts (prairies surtout) entrecoupés de verges, bosquets, buissons, alignements d'arbres, etc. (Lefranc, 1991).

1.3.5. Prédation et compétition

Dans certains milieux dégradés, la prédation des nichées par la Corneille noire constitue un facteur aggravant dans la régression de la Pie-grièche grise. Ce corvidé se nourrit également au sol et capture les mêmes proies que la Pie-grièche. Il est possible qu'il y ait une compétition alimentaire entre ces deux espèces (Lefranc et Issa, 2011).

1.3.6. Dynamique de la population

La Pie-grièche grise commence à nicher à l'âge d'un an. Son espérance de vie est d'au moins 8 ans (cas d'un oiseau bagué), mais bien qu'aucune étude n'ait été réalisée, le taux de survie des adultes d'une année à l'autre doit être de l'ordre de 50 % (Lefranc et Issa, 2011).

Sur 23 ans, Lefranc (2010) a suivi la reproduction de 135 couples dans un secteur de 3500 ha (dont 1500 ha de milieux favorables) dans une vallée des Vosges moyennes. Un peu plus de la moitié (55,5 %) de ces couples ont mené à bien leur reproduction en produisant chacun 1 à 6 jeunes (moyenne de $3,5 \pm 0,78$ jeunes). En considérant l'ensemble des couples, la moyenne est de 2 jeunes par couple. En fonction de l'abondance de sa proie favorite, le Campagnol des champs, le nombre de jeunes produits chaque année peut varier d'un facteur 10 (extrêmes de 4 et 41 jeunes/an) et une mauvaise année a des répercussions sur le nombre de couples présents l'année suivante. En 23 ans de suivi, cette population a quasi disparu en raison principalement d'une démographie négative due aux mauvaises conditions météorologiques, au manque de proies, à l'altération de l'habitat, voire à la prédation par la Corneille noire, qui constitue un facteur aggravant dans un milieu dégradé.

En Basse Autriche, le succès de reproduction étudié sur une population en déclin de 40 à 50 couples semble également dépendre des densités de campagnols, mais le nombre de couples nicheurs est aussi tributaire des hivers plus vigoureux qu'en France (Sachtlehner *et al.*, 2004).

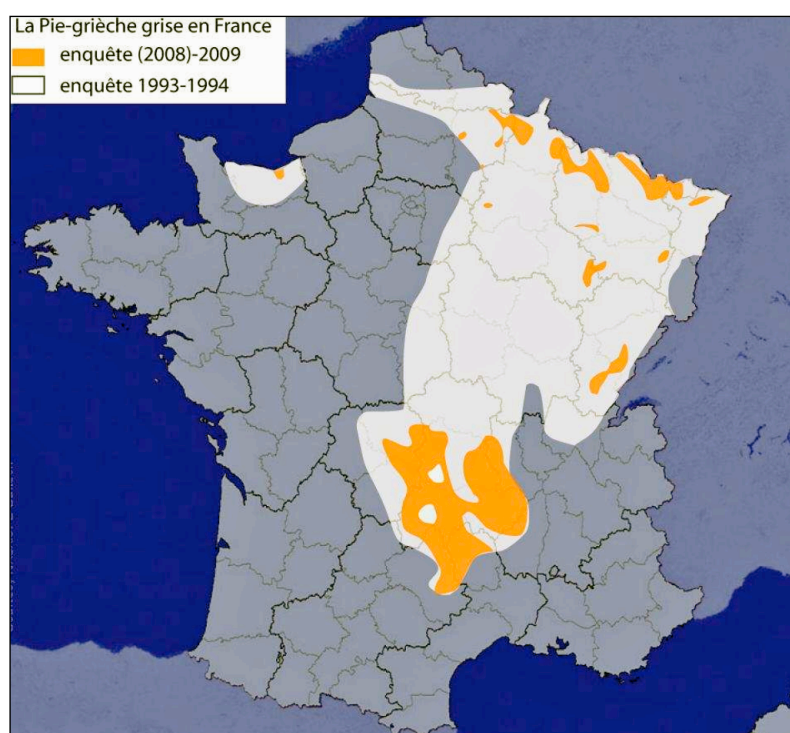
Dans une population en bon état de conservation de l'ouest de la Pologne étudiée entre 1999 et 2003 (Antczak *et al.*, 2004), chaque couple a produit en moyenne 4,1 jeunes (sur 180 nids étudiés), ce qui est le double de ce qui a été observé dans les Vosges. Le nombre de jeunes par couple ayant niché avec succès était également plus élevé que dans les Vosges : 5,25 jeunes par couple. Les échecs ont été attribués en majorité à la prédation, notamment dans les habitats linéaires qui constituent des voies de passage pour la Corneille mantelée (*Corvus cornix*) et le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*). Les ficelles en plastique utilisées parfois dans la construction des nids et dans lesquelles les jeunes s'entortillent ont provoqué une mortalité non négligeable. Globalement, la prospérité de cette population a été liée à la qualité d'un milieu agricole extensif caractérisé par l'abondance des prairies et la quasi-absence de pesticide.

1.4. Répartition et tendances évolutives en Europe et en France

La Pie-grièche grise est surtout une espèce d'Europe septentrionale et centrale. Elle niche de l'extrême nord de la Finlande à la France, en passant par la Norvège, le Danemark, etc. Vers l'est, elle est présente en Allemagne, Slovaquie, Pologne, Pays Baltes, Russie, etc. Les plus grandes populations se trouvent en Pologne, Roumanie et Finlande (BirdLife International, 2004). Un déclin modéré a été constaté entre 1970 et 1990 et concerne la plupart des pays d'Europe. Entre 1990 et 2000 par contre, les effectifs d'Europe centrale sont mieux connus et revus à la hausse. Durant cette décennie, les populations en déclin sont surtout localisées en Europe occidentale. L'espèce est en régression en Allemagne, Pays-Bas et Belgique, et considérée fluctuante en France (BirdLife International, 2004), ce qui s'avère inexact. Elle ne niche plus en Suisse depuis 1985. Elle est par contre en augmentation en Roumanie et en Pologne. Dans ce dernier pays, l'effectif de la population a récemment été estimée entre 22.000 et 25.000 couples (Kuczynski *et al.*, 2010).

En France, l'espèce est en régression depuis plus d'un siècle, mais c'est à partir des années 1960 que le déclin s'est affirmé. En 1993-1994, le nombre de couples nicheurs avait été estimé entre 1700 et 5500 (Lefranc, 1999). En 2009, une nouvelle enquête a montré une diminution dramatique des effectifs, avec 552 à 1275 couples, ainsi qu'une forte régression et une fragmentation de l'aire de distribution (Lefranc et Issa, 2011). En 15 ans, l'effectif français s'est réduit des trois quarts ! L'oiseau a disparu de régions entières dont les milieux n'ont apparemment pas été modifiés.

L'effectif hivernal n'est pas connu. Il compte plusieurs milliers d'individus, comprenant les oiseaux nichant dans notre pays et un contingent venu d'Europe du nord et de l'est.



Aire de nidification de la Pie-grièche grise en France lors des enquêtes de 1993-1994 et 2008-2009 (Lefranc et Issa, 2011)

1.5. Répartition et tendances évolutives en Alsace

1.5.1. Reproduction

La Pie-grièche grise niche depuis longtemps en Alsace. Au 19^{ème} siècle, Schneider (1887) mentionne qu'elle est sédentaire de la plaine à la montagne. En 1917, une famille est observée près de Strasbourg (Bacmeister, 1920-23). Entre 1930 et la fin des années 1960, elle est signalée en de nombreux endroits, notamment dans les rieds, les vergers et le Sundgau où elle n'est pas rare. Dans la région de Jepsheim par exemple, A. Claudon prélève 38 pontes de Pie-grièche grise entre 1950 et 1956, dont 11 pontes rien qu'en 1955 sur la seule commune de Jepsheim (Muller *et al.*, 1998). Dans le même secteur, entre 1954 et 1960, D. Hild signale 3 à 4 couples à Jepsheim, 2 à 3 à Grussenheim, 2 à Elsenheim et 3 à Artzenheim (Buchel et Andres, 1991). Elle a totalement déserté le secteur aujourd'hui. Toujours en plaine, Kempf (1976) mentionne une densité de 10 à 15 couples sur 10.000 ha dans le ried Centre Alsace. Dans le même périmètre, il ne restait que 2 couples au milieu des années 1980 (CEOA, 1989). Dans les années 1970, l'espèce nichait également dans la région d'Hochfelden (Ingenheim et Bossenborf) (J.M. Bronner) et dans la vallée de Munster à Gunsbach (C. Frauli).

A Biederthal, au pied du Jura alsacien, Fernex (1981) recense 3 à 4 couples en 1965, 1 à 2 de 1976 à 1977 et aucun à partir de 1979. Dans l'ensemble du Jura sundgauvien, la population estimée à près de 30 couples a totalement disparu dans les années 1990 (Fernex, 1996).

Au milieu des années 1980, les populations les plus importantes se localisaient en Alsace Bossue avec 7 couples connus (effectif sous-estimé par manque de prospections) et sur les collines entre Obernai et Woerth qui regroupaient une vingtaine de couples. Les nidifications étaient rares et clairsemées ailleurs, mais l'espèce était encore présente dans les rieds et le Sundgau. A cette époque, la population totale alsacienne avait été estimée à une cinquantaine de couples (CEOA, 1989). En 1998, un recensement régional a révélé une situation inchangée, puisqu'il avait permis d'estimer l'effectif entre 40 et 90 couples (Muller *et al.*, 1998). Cette apparente stabilité cachait en réalité une régression, car la population de l'Alsace Bossue avait fortement été sous-évaluée dans les années 1980.

Au cours de la dernière décennie (période 2001 à 2011), la Pie-grièche grise a été observée en période de reproduction sur 40 communes, toutes bas-rhinoises (voir carte p. 14). Ces données se rapportent à des nidifications certaines, probables ou possibles¹. Cette période inclut l'enquête « Atlas des oiseaux nicheurs d'Alsace » (2006 à 2010) et l'enquête nationale de 2009 sur l'espèce.

Durant cette période, l'espèce a surtout été observée en Alsace Bossue et dans le secteur situé entre la forêt de Haguenau et les Vosges du Nord :

- en Alsace Bossue l'espèce a été notée dans 16 communes, où 7 à 10 couples ont été recensés les meilleures années (respectivement en 2006 et 2008)
- entre Vosges du Nord et forêt de Haguenau, les observations concernent 13 communes, où un maximum de 6 et 8 couples ont été recensés respectivement en 2008 et 2007
- dans le reste de la plaine, 1 à 2 couples sont notés au mieux et concernent le plus souvent un faible indice de nidification (possible).

¹ le classement d'une observation dans une de ces trois catégories se fait selon des critères standardisés utilisés à l'échelle nationale (voir annexes et <http://www.faune-alsace.org/>)

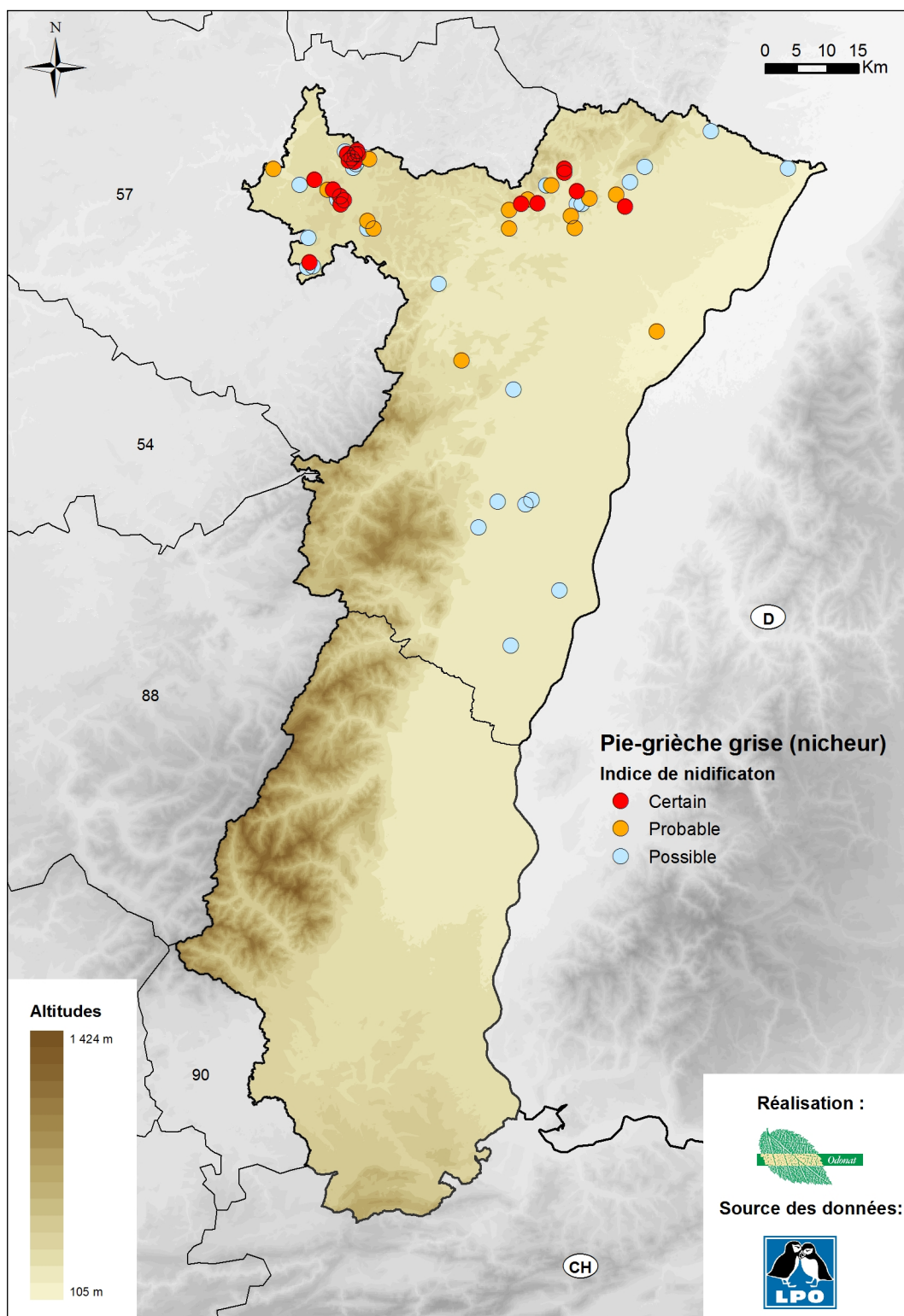
Il est par ailleurs important de préciser que la population d'Alsace Bossue est en continuité avec celle de Lorraine, où quelques couples nichent sur des communes limitrophes à l'Alsace.

En cumulant les résultats détaillés plus haut, l'effectif alsacien peut être estimé entre **14 et 20 couples**. En 2009, les résultats de l'enquête nationale donnent pour l'Alsace un effectif similaire de 13 à 20 couples, tous localisés dans le nord-ouest du Bas-Rhin (Alsace Bossue, Pays de Hanau et piémont des Vosges du Nord (Lefranc et Issa, 2011).

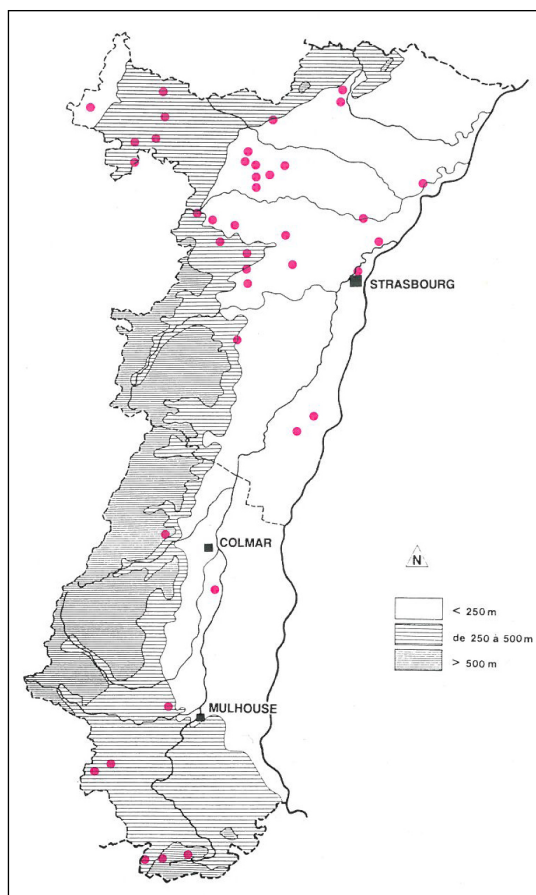
Une régression forte et continue affecte la population régionale depuis les années 1970. La situation s'est accélérée ces dernières années. Par rapport à l'estimation de 1998 de 40-90 couples, l'Alsace a perdu 70 à 80 % de ses effectifs en une décennie.

Communes (Bas-Rhin)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Indice max. de nidif.	Secteurs
Asswiller	1											probable	Alsace Bossue
Baerendorf								1	1	1	1	certain	Alsace Bossue
Berg								1				certain	Alsace Bossue
Butten	1	1				1						probable	Alsace Bossue
Dehlingen		1			1	2	2	3	2	1	1	certain	Alsace Bossue
Eschwiller											1	possible	Alsace Bossue
Goerlingen								1				possible	Alsace Bossue
Hinsingen							1					probable	Alsace Bossue
Lorentzen		1				2	1	3	3	1		certain	Alsace Bossue
Mackwiller				1		1						certain	Alsace Bossue
Ottwiller						1	1					probable	Alsace Bossue
Rauwiller										1		possible	Alsace Bossue
Rexingen							1					certain	Alsace Bossue
Rimsdorf		1						1			1	probable	Alsace Bossue
Sarre-Union		1		1								certain	Alsace Bossue
Thal-Drulingen		1										possible	Alsace Bossue
Gundershoffen					1		2			2	1	probable	Est Vosges N.
Gunstett		1		1				1				certain	Est Vosges N.
Lobsann							1					possible	Est Vosges N.
Mertzwiller											1	probable	Est Vosges N.
Niederbronn-les-Bains	1	1			1	1	1				1	certain	Est Vosges N.
Oberbronn			1			1	1	1	1			probable	Est Vosges N.
Oberdorf-Spachbach								1				probable	Est Vosges N.
Offwiller							1					certain	Est Vosges N.
Preuschdorf								1				possible	Est Vosges N.
Reichshoffen								1				certain	Est Vosges N.
Rothbach									1			probable	Est Vosges N.
Schillersdorf										1		probable	Est Vosges N.
Zinswiller							2	1				certain	Est Vosges N.
Bischoffsheim			1									possible	Autre
Ernolsheim-les-Saverne								1				possible	Autre
Fessenheim-le-Bas							1					possible	Autre
Krautergersheim		1										possible	Autre
Muttersholtz		1										possible	Autre
Obenheim				1								possible	Autre
Obernai			1								1	possible	Autre
Scheibenhart					1							possible	Autre
Westhouse-Marmoutier								1				probable	Autre
Weyersheim											1	probable	Autre
Wissembourg					1							possible	Autre

Nombre de couples nicheurs (certains, probables et possibles) de Pie-grièche grise en Alsace de 2001 à 2011
 (observateurs : Bersuder D., Bronner J.M., Braun C., Buchel E., Didier S., Dronneau C., Génot J.C., Hahn J., Haskell J., Helwig A., Hoffmann N., Isambert J., Kirmser D., Koenig P., Lutz A., Muller R., Muller Y., Philipps J.Y., Roessler D., Roquin C., Rudin M., Schneider M., Schnitzler A., Willer A.)



Répartition de la Pie-grièche grise en période de reproduction de 2001 à 2011
(nicheurs certains, probables et possibles ; cf. annexes)



*Répartition des couples nicheurs de Pie-grièche grise en 1984-1986
(CEOA, 1989)*

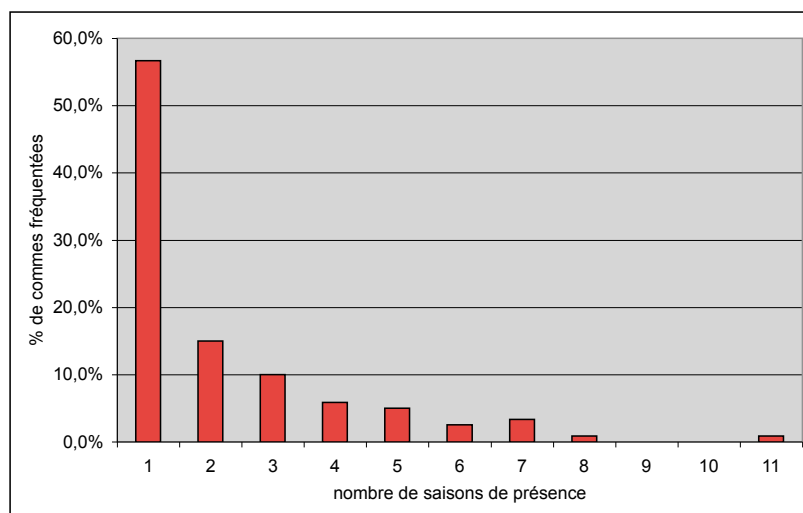
1.5.2. Hivernage, migration et erratisme

La répartition, l'importance et l'évolution de la population non nicheuse sont bien moins connues que celles de la population nicheuse. Au moins une partie des reproducteurs doit vraisemblablement hiverner dans la région. Un contingent venu d'autres pays d'Europe, dont l'Allemagne, vient également hiverner en Alsace comme cela a été montré par le baguage (cas d'un oiseau né en Allemagne et retrouvé en automne ou en hiver dans le Haut-Rhin) (Lefranc, 1991). L'importance de la population hivernante doit également dépendre des conditions climatiques incitant les oiseaux à se déplacer plus ou moins selon les rigueurs de l'hiver. Il en est de même du succès de la reproduction précédente, qui conditionne l'importance du contingent potentiellement hivernant.

Entre les saisons 2000/2001 et 2010/2011, plus de 500 observations ont été réalisées en dehors de la période de reproduction, environ 300 dans le Bas-Rhin et plus de 200 dans le Haut-Rhin. Elles concernent 120 communes (environ 60 % du Bas-Rhin et 40 % du Haut-Rhin). Les données ne se rapportent que très rarement à deux individus. En général, il s'agit d'oiseaux solitaires.

Les tableaux ci-dessous présentent pour chaque commune le nombre d'observations recueillies au cours d'une saison hivernale. L'hivernage est pris ici au sens large car il intègre également les observations automnales, ainsi que des données de mars correspondant à des fins d'hivernages ou à des oiseaux de passage.

Bien que le nombre d'observations dépende en partie de la pression d'observation, ces tableaux permettent tout de même de faire ressortir les endroits où la Pie-grièche grise est régulière, par rapport à certaines communes où l'oiseau n'a été noté qu'une fois. Ainsi, sur plus de la moitié (56 %) des communes fréquentées, l'espèce n'a été observée qu'une seule saison. A l'opposé, elle n'est observée chaque hiver que sur une commune, à Niederbronn-les-Bains (cf. graphique ci-dessous).



Fréquence de fréquentation des communes par la Pie-grièche grise au cours de 11 hivers

Communes du Bas-Rhin	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Betschdorf									2			2
Biblisheim					1	1					1	3
Bischoffsheim			7	4	6							17
Bischwiller		1		1			2			1		5
Boofzheim											1	1
Bouxwiller								1				1
Brumath					2							2
Dachstein		1										1
Dambach					3	1						4
Dambach-la-Ville							1					1
Dimbsthal											1	1
Donon (forêt)				1								1
Dossenheim-sur-Zinsel							1					1
Drusenheim				1								1
Epfig		1			1		1				1	4
Erstein			3	1	3	1	1					9
Forstheim									1			1
Friesenheim									1			1
Gerstheim			2	1								3
Gertwiller							1					1
Goxwiller				1								1
Gundershoffen							1	2	1	2	1	7
Gunstett	6	5	6		1		2	1	1			22
Haguenau							1					1
Herbsheim	1			1							1	3

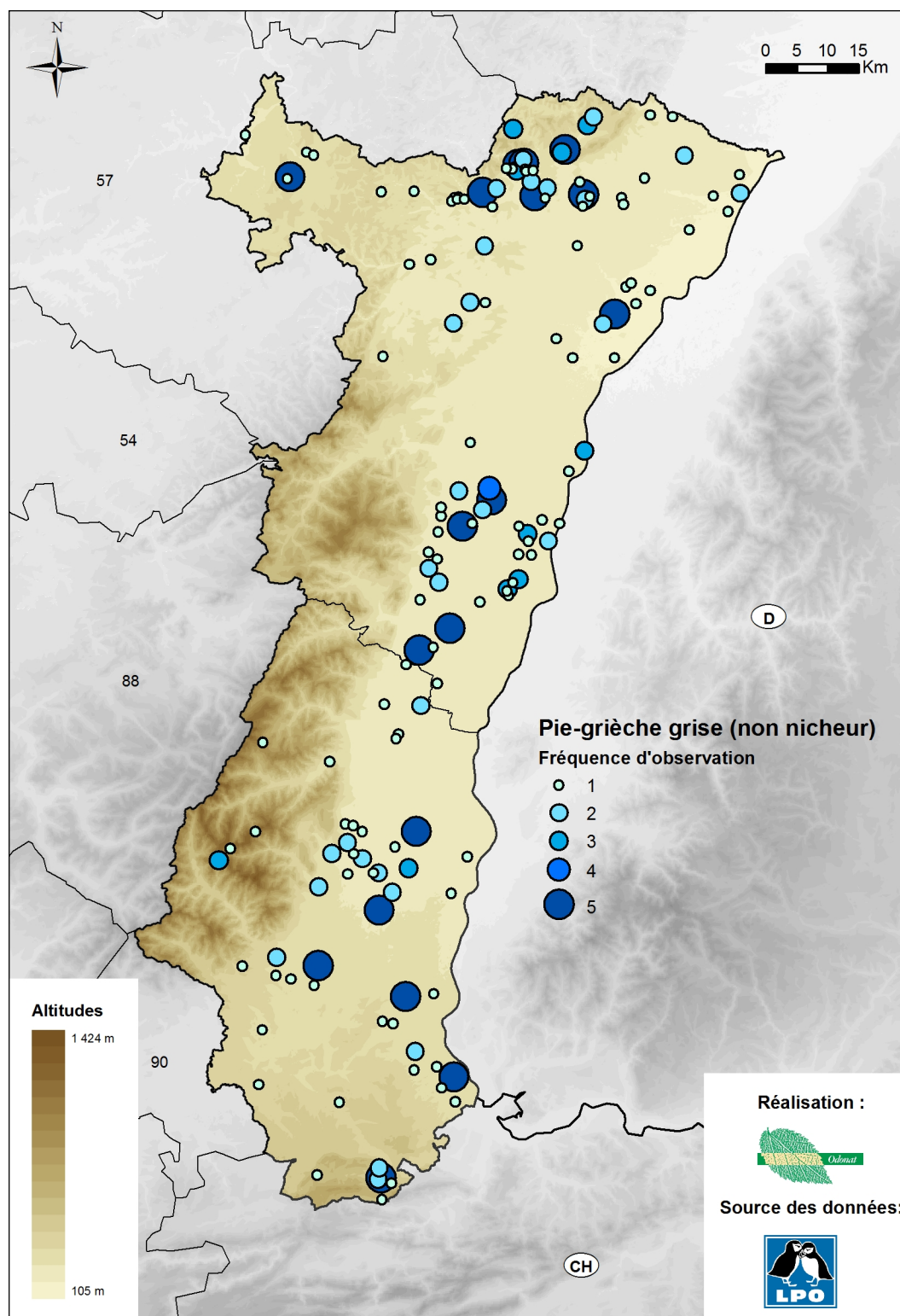
Hilsenheim												1	1
Hindisheim	3	1	3	3	4		1					1	16
Hochfelden												6	6
Hoerdt							1						1
Hoffen	1												1
Kauffenheim										1			1
Keskastel												1	1
La Wantzenau					1								1
Langensoultzbach			1		1	1	1	1	2			1	8
Lembach	4	1											5
Lorentzen			1									1	2
Meistratzheim	3												3
Mothern												1	1
Munchhausen				2					1				3
Muttersholtz	2		3			1						3	9
Niederbronn-les-Bains	2	6	4	3	2	9	1	4	2	2	6	41	
Obenheim			1	1								2	4
Oberbronn												1	1
Oberdorf-Spachbach									1				1
Oberhoffen-sur-Moder		1										1	2
Obernai				1	1							3	5
Offwiller								1	1	1	1		4
Ohnenheim			2										2
Osthouse	1												1
Reichshoffen						1	2			1			4
Rimsdorf		2	1		1			1			1		6
Rohrwiller						1							1
Rossfeld				1									1
Rothbach											1	4	5
Saessolsheim					2								2
Saint-Pierre		1											1
Schaffhouse-près-Seltz											2		2
Schalkendorf								2					2
Seebach	1		1										2
Sélestat			1	2			1	1	2	1	6		14
Seltz												1	1
Stotzheim												1	1
Strasbourg			1		2	2							5
Surbourg									1				1
Thal-Drulingen											1		1
Uhrwiller								1					1
Valff	3	2	10	6									21
Walbourg	1												1
Weyersheim				2		1							3
Wimmenau		1											1
Wingen	1		1										2
Wissembourg					1					2			3
Zinswiller									1		1		2
Zittersheim							1						1

Nombre d'observations de Pie-grièche grise non nicheuses dans le Bas-Rhin de 2000/2001 à 2010/2011

(observateurs : André A., Berger J.M., Bortolin F., Bottinelli J., Braun C., Brignon M., Brinkmann M., Bronner J.M., Buchel E., Buchert P., Buhrel N., D'Agostino R., Didier S., Dronneau C., Dujardin D., Foegle B., Frenoux J.M., Génot J.C., Helbling C., Hellio C., Hiss J.P., Hof C., Holtz D., Houpert S., Isambert J., Jaeger P., Keller M., Kilian P., Kirmser D., Kleis J.L., Knochel F., Koenig P., Lutz A., Martin C., Matzke P., Mercier L., Metz C., Meyer P., Moratin R., Naegélé L., Palomares V., Philipps J.Y., Pierné A., Risse J.M., Roessler D., Scheer P., Schneider M., Schreiber M., Spill F., Staub D., Toury B., Waeffler L., Willer A., Winom R.)

Communes du Haut-Rhin	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Aspach-le-Bas									1			1
Aspach-le-Haut			2									2
Bartenheim		1										1
Bilzheim								1				1
Blodelsheim											1	1
Blotzheim				1								1
Brinckheim										1		1
Colmar											2	2
Colmar/Holtzwihr		4										4
Dietwiller				1								1
Ensisheim						3	3	6	9	1		22
Falkwiller								1				1
Habsheim	2	1	2	2						1	1	9
Henflingen											1	1
Hirtzfelden							6	7				13
Holtzwihr	1											1
Kiffis							2					2
Landser											1	1
Linthal									3			3
Lutter				2	1				1	1	1	6
Merxheim			1									1
Meyenheim			1								3	4
Munwiller											3	3
Nambsheim								1				1
Niederhergheim/Sainte-Croix-en-Plaine/Oberhergheim				2	12	13	2			3	5	37
Oderen								1	1	1		3
Oltingue				3								3
Orbey						1						1
Ostheim		1										1
Petit-Landau											1	1
Pfaffenheim									1			1
Reguisheim											15	15
Reiningue				1								1
Roderen								1				1
Rouffach			2	2			1	1			3	9
Saint-Hippolyte	2											2
Saint-Louis	1	19	4	1	4			3	1		1	34
Saint-Ulrich			1									1
Schweighouse-Thann			1									1
Sierentz								3				3
Sondernach / Linthal						1						1
Soultz-Haut-Rhin											5	5
Winkel					1							1
Wintzenheim											1	1
Wittelsheim	1	2	1						3	2	1	10
Wolschwiller				2								2

Nombre d'observations de Pie-grièche grise non nicheuses dans le Haut-Rhin de 2000/2001 à 2010/2011
 (observateurs : André A., Baumann M., Bitsch T., Blattner M., Bories L., D'Agostino R., Délémonté T., Dietrich G., Didner E., Durr T., Ferry V., Guhring J., Guth F., Helbling C., Holfert D., Holtz D., Houpert S., Kasel F., Leiber H., Maurer A., Mauss A., Metz C., Meyer P., Minéry N., Muller G., Pinçon C., Régisser B., Reymond E., Robelet P., Scherer J., Schmitt E., Schmitt S., Spenlehauer T., Solari M., Willer A., Zaeh A.)



**Répartition de la Pie-grièche grise hors période de reproduction de 2001 à 2011
(oiseaux hivernants ou de passage)**

1. donnée ponctuelle (ou stationnement de moins d'un mois), une saison
2. données ponctuelles sur 2 saisons ou stationnement de plus d'un mois sur une saison
3. présence sur 2 saisons avec un stationnement prolongé sur 1 ou 2 saisons ou présence sur 3 saisons avec au maximum 1 stationnement
4. présence sur 3 saisons avec 1 stationnement prolongé sur 2 ou 3 saisons
5. présence sur au moins 4 saisons (avec ou sans stationnement).

1.6. Statut des sites fréquentés en Alsace

1.6.1. Sites accueillant des oiseaux en période de reproduction

Réserves naturelles nationales

Aucune réserve naturelle nationale n'accueille l'espèce en période de reproduction.

Réserves naturelles régionales

Aucune réserve naturelle régionale n'accueille l'espèce en période de reproduction.

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

- Wissembourg, marais d'Altenstadt : 1 nidification possible en 2005.

Zones de protection spéciale

- FR4211790 (Forêt de Haguenau) : 1 nidification certaine en 2004 et possible en 2002 et 2008 (Gunstett).

Zones spéciales de conservation

- FR4201796 (Lauter): 1 nidification possible en 2005 (Wissembourg, marais d'Altenstadt).
- FR4201798 (Massif forestier de Haguenau): 1 nidification probable en 2004 (Mertzwiller).
- FR4201797 (Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin): 1 nidification possible en 2004 (Obenheim).

Sites gérés par la Conservatoire des Sites Alsaciens

- Oberbronn, Sauermatt : nidification possible ou probable en 2003, 2006, 2007 et 2008.
- Wissembourg (Altenstadt), Harrmatt : 1 nidification possible en 2005.
- Obenheim, Boehlmatten : 1 nidification possible en 2004.

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

- Dehlingen
- Lorentzen
- Niederbronn-les-Bains
- Offwiller
- Reichshoffen
- Zinswiller
- Ernolsheim-les-Saverne
- Lobsann
- Preuschedorf
- Asswiller
- Butten
- Oberbronn
- Ottwiller
- Rothbach

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Aucune commune n'accueille l'espèce en période de reproduction.

1.6.2. Sites accueillant des oiseaux non nicheurs (hivernants, migrants)

Réserves naturelles nationales

- Réserve naturelle du Delta de la Sauer
- Réserve naturelle du Rohrschollen
- Réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne

Réserves naturelles régionales

- Ried de Sélestat et Illwald
- Rothmoos à Wittelsheim

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

- Wissembourg, marais d'Altenstadt
- Bruch de l'Andlau

Zones de protection spéciale

- FR4211811 (Vallée du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg) : Munchhausen, Seltz, La Wantzenau
- FR4211790 (Forêt de Haguenau) : Betschdorf, Surbourg, Biblisheim, Gunstett, Walbourg
- FR4211810 (Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim) : Strasbourg, Erstein, Gerstein
- FR4212813 (Ried de Sélestat à Colmar, Bas-Rhin) : Sélestat
- FR4213813 (Ried de Sélestat à Colmar, Haut-Rhin) : Colmar
- FR4211807 (Hautes-Vosges) : Orbey, Sondernach, Linthal, Fellingering/Ranspach
- FR4211808 (Zones agricoles de la Hardt) : Nambenheim, Hirtzfelden
- FR4211812 (Vallée du Rhin de Artzenheim à Village-Neuf) : Petite Camargue Alsacienne

Zones spéciales de conservation

- FR4201796 (Lauter) : Wissembourg
- FR4201794 (Sauer et affluents) : Biblisheim, Dambach
- FR4201797 (Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin) : Munchhausen, Seltz, Strasbourg, Hindisheim, Meistratzheim, Erstein, Osthouse, Obenheim, Rossfeld, Herbsheim, Friesenheim, Hilsenheim, Muttersholtz, Sélestat
- FR4201807 (Hautes-Vosges) : Sondernach, Linthal, Fellingering/Ranspach
- FR4201806 (Collines sous-vosgiennes) : Rouffach
- FR4202000 (Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin) : Petite Camargue Alsacienne
- FR4202001 (Vallée de la Largue) : Winkel

Sites gérés par la Conservatoire des Sites Alsaciens

- Site Reben à Winkel
- Site Harrmatt à Wissembourg-Altenstadt
- Site Geisenrieth (Belle Source) à Herbsheim
- Site Boehlmatten à Obenheim
- Sites Hurb et Fahrmatt à Muttersholtz
- Site Bollenberg à Rouffach
- Site Belle île à Ensisheim
- Site Rothmoos à Wittelsheim

Remarque : ces sites peuvent être de taille bien inférieure au territoire d'un oiseau. Ils sont cependant susceptibles d'être gérés de façon favorable et peuvent faire partie du

domaine vital.

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

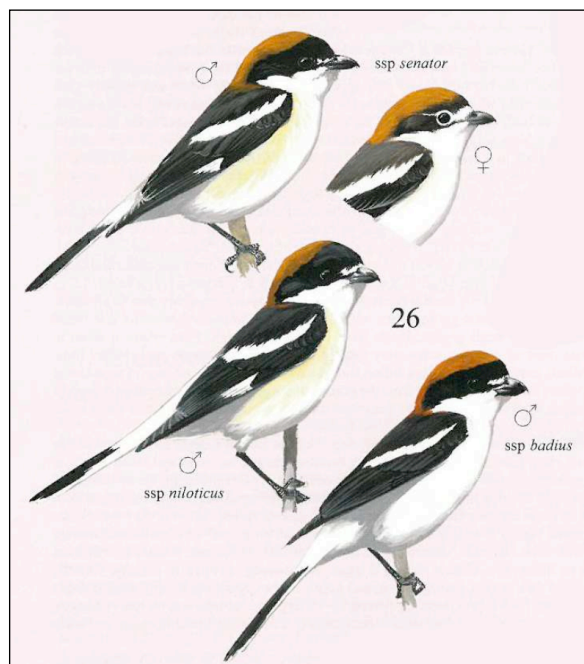
- Dambach
- Dossenheim-sur-Zinsel
- Langensoultzbach
- Lembach
- Lorentzen
- Niederbronn-les-Bains
- Oberbronn
- Offwiller
- Reichshoffen
- Rothbach
- Wimmenau
- Wingen
- Wissembourg
- Zinswiller
- Zittersheim

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

- Linthal
- Oderen
- Orbey
- Pfaffenheim
- Roderen
- Saint-Hippolyte
- Sondernach
- Soultz-Haut-Rhin
- Wintzenheim

2. LA PIE-GRIECHE A TETE ROUSSE (LANIUS SENATOR) : BILAN DES CONNAISSANCES

2.1. Description - Systématique



Les 3 sous-espèces de Pie-grièche à tête rousse
(Del Hoyo et al. 2008)

Taille : 17 à 19 cm
Envergure : 26 à 28 cm
Poids : 30 à 40 (50) g

Deux des 3 sous-espèces décrites dans le monde nichent en France. La sous-espèce nominale, *L. s. senator*, se trouve sur le continent, dans toute la partie occidentale de son aire de répartition, dont la France. La Corse et d'autres îles de l'ouest de la Méditerranée sont colonisées par la sous-espèce *L. s. badius*. La troisième sous-espèce, *L. s. niloticus*, se reproduit dans la partie orientale de l'aire de répartition.

2.2. Statut légal de protection et de conservation

2.2.1. Statut de protection

- Législation française : espèce protégée par arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (abrogation de l'arrêté ministériel modifié du 17 avril 1981). La protection de l'habitat est dorénavant prise en compte dans son article 3-II : « Sont interdites ... la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée ... ».
- Convention de Berne : l'espèce est inscrite à l'annexe 2 de la convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/8/1990 et du 20/8/1996). Les espèces de l'annexe 2 sont strictement protégées.

2.2.2. Statut de conservation (listes rouges)

- UICN Monde 2011 : l'espèce n'est pas menacée au niveau mondial. Elle est qualifiée de « Least Concern » (préoccupation mineure) (<http://www.iucnredlist.org/>)
- UICN Europe 2001 : l'espèce n'est pas menacée au niveau européen en 2001 (BirdLife International, 2004).
- UICN France 2011 : dans la liste rouge française, la Pie-grièche à tête rousse est considérée « quasi menacée » (NT). L'état de conservation de la population migratrice n'a pas été évalué (catégorie NA, non applicable) par manque de données disponibles (UICN France *et al.*, 2011).
- Liste Rouge Alsace 2003 : l'espèce figure dans la catégorie des espèces « En danger » (ODONAT, 2003)

2.3. Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation

2.3.1. Reproduction

En Bade Wurtemberg, le territoire d'un couple s'étendait en moyenne sur 6 à 8 ha, rarement sur 2,5 ha. Les densités rencontrées y étaient de 2 à 3 couples (parfois 5) pour 100 ha de vergers pâturés ou fauchés régulièrement (Ullrich, 1971). Dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord, Dombrovski (1997-98) a trouvé 18 couples nicheurs et 4 mâles célibataires sur 106 km², avec des densités locales de 2 à 3 couples/100 ha et des nids distants de 290 à 375 m. Dans un secteur de 400 km² du nord-ouest du Bas-Rhin, 31 à 42 couples nicheurs (moyenne de 37,2 couples) ont été trouvés selon les années, entre 1990 et 1994 (Bersuder et Koenig, 1994).

Les oiseaux arrivent en principe appariés sur les sites de reproduction, entre la mi-avril et le début de juin, mais il n'est pas rare que des couples se forment après la migration de printemps. Des mâles célibataires sont aussi régulièrement observés.

Le nid est construit en 4 à 6 jours, habituellement dans un pommier, un poirier ou un quetschier. 95 % des 203 nids étudiés en Alsace étaient construits dans ces trois fruitiers (Koenig *et al.*, 2001). Sur 157 nids bas-rhinois, la hauteur variait de 1,70 et 10 m, avec une moyenne à 4 m (Bersuder et Koenig, 1991, 1992, 1993, 1994). Il est construit sur une branche latérale, habituellement dans la partie basse ou centrale de l'arbre.

Les 5 à 6 œufs sont pondus entre le 10 mai et début juin. Les couvées sont souvent détruites, notamment par les intempéries. Les oiseaux effectuent alors fréquemment des pontes de remplacement de 4 à 5 œufs, jusqu'à la mi-juillet (Lefranc, 1993). En Alsace, les couples ayant mené à bien leur reproduction n'effectuent pas une seconde ponte.

L'incubation dure 14 à 16 jours et les jeunes s'envolent à l'âge de 15 à 18 jours. La famille reste ensuite unie pendant un mois.

2.3.2. Migration

La Pie-grièche à tête rousse est un migrateur transsaharien de retour en France à partir de la seconde quinzaine d'avril. Les arrivées s'étalent ensuite sur tout le mois de mai, voire jusqu'au début de juin.

Certains oiseaux entament leur migration post-nuptiale dès la mi-juillet, mais la plupart quittent leur site de reproduction au début d'août. Des retardataires sont observés jusqu'à la mi-septembre, exceptionnellement jusqu'à la mi-octobre. La migration se déroule sur un large front et les oiseaux sont susceptibles de traverser la Méditerranée en tout point (Lefranc et Issa, 2011).

2.3.3. Alimentation

La Pie-grièche à tête rousse chasse à l'affût, à partir d'un perchoir haut de 1 à 4 m. Les insectes, principalement des coléoptères (carabidés, elatérédés, scarabédés, etc.) et des orthoptères (gryllidés, tettigonidés, gryllotalpidés, etc.), mais aussi des hyménoptères (dont des fourmis), lépidoptères (adultes et chenilles), hémiptères, diptères, odonates, etc., sont capturés au sol, parfois en vol. D'autres invertébrés tels que araignées, lombrics et escargots sont aussi consommés. Les proies mesurent habituellement 6 à 15 (40) mm. Les petits vertébrés (rongeurs, grenouilles, oiseaux) sont rarement capturés.

2.3.4. Habitat

Sous nos latitudes, l'espèce fréquente classiquement les vergers traditionnels à hautes tiges pâturés par des vaches, des moutons ou des chevaux. La densité d'arbres est habituellement de 13 à 30 par hectare, parfois plus. Elle peut aussi se contenter à l'occasion de 3 ou 4 fruitiers. Ces milieux ceinturent habituellement les villages.

Pour chasser à l'affût, elle a besoin de nombreux perchoirs constitués par les piquets de clôture ou les branches basses. Les secteurs à végétation rase, entretenus par le pâturage, facilitent le repérage de proies et la présence d'animaux attire également bon nombre d'insectes, notamment les coléoptères coprophages. Par ailleurs, la laine et le crin, récupérés par exemple sur le fil de fer barbelé, entrent dans la confection des nids.

A leur arrivée, les oiseaux s'installent préférentiellement dans les vergers pâturés. Un couple aura tendance à quitter son site habituel s'il ne l'est pas et pourra s'installer à plusieurs kilomètres de là.

En Alsace, les pommiers, poiriers et quetschiers sont particulièrement prisés pour la construction du nid. Les mirabelliers sont choisis dans une moindre mesure et d'autres essences (noyer, chêne, robinier, aubépine) le sont exceptionnellement (Koenig *et al.*, 2001).

2.3.5. Dynamique de la population

Dans le nord-ouest du Bas-Rhin, une population située dans un secteur d'étude de 400 km² a été étudiée annuellement durant 5 ans, de 1990 à 1994 (Bersuder et Koenig, 1991, 1992, 1993 et 1994 ; Koenig *et al.*, 2001). Les adultes et les jeunes au nid ont été marqués à l'aide de bagues en couleur.

Durant la période d'étude, la population, relativement stable, comptait en moyenne 37,2 couples, avec comme extrêmes 31 couples en 1991 et 42 couples en 1990.

Le nombre de jeunes par couple variait de 2,27 à 3,97 selon les années, avec une moyenne de 2,92 jeunes à l'envol par couple. En considérant uniquement les oiseaux ayant mené à bien leur reproduction, le nombre de jeunes par couple productif variait de 3,50 à 5,13. Les années peu productives étaient marquées par des conditions météorologiques particulièrement défavorables.

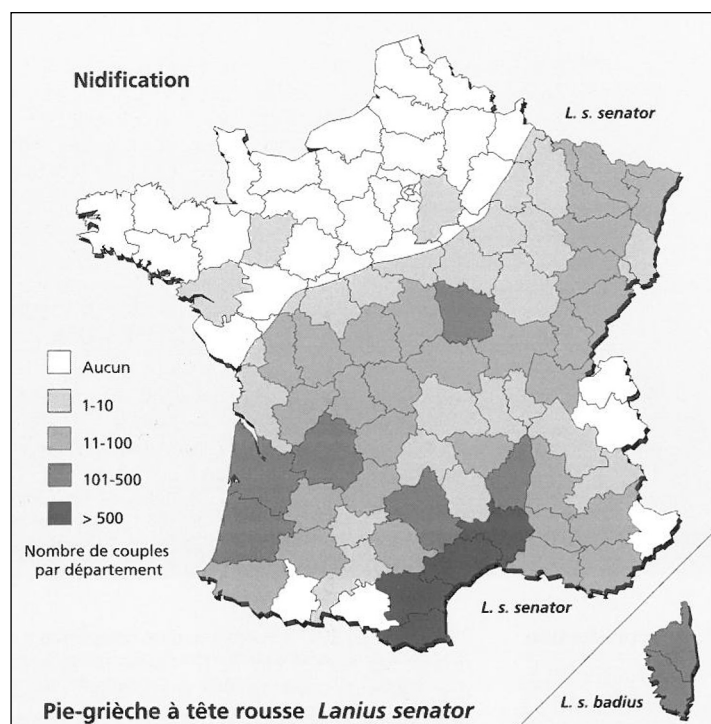
Le baguage a entre autres permis de montrer que le taux de retour des jeunes âgés d'un an était insuffisant pour que la population se maintienne. Comme les effectifs étaient stables durant la période d'étude, il est probable qu'il y ait eu des échanges entre des populations éloignées.

2.4. Répartition et tendances évolutives en Europe et en France

La Pie-grièche à tête rousse est une espèce à affinité méditerranéenne. Une corrélation entre sa distribution et celle de l'olivier a été établie. Elle niche également en Europe centrale. 480.000 à 1.200.000 couples se reproduisent en Europe, ce qui représente plus de 50 % de la population mondiale. L'Espagne accueille le plus gros des effectifs, avec 390.000 à 860.000 couples en 1992. Plus de 30.000 couples nichent en Turquie et plus de 10.000 au Portugal, en Italie, en Grèce et en France. Un déclin important a été observé entre 1970 et 1990. Durant les années 1990, la population européenne a également régressé, mais de façon moins marquée. Le déclin est surtout noté en Europe occidentale. Dans plusieurs pays le sud-est de l'Europe, les populations semblent stables, voire en augmentation (BirdLife International, 2004).

La France continentale comptait 6.500 à 12.000 couples en 1993/1994, auxquels s'ajoutent 400 à 700 couples de la race *badius* que l'on rencontre en Corse. Le Languedoc-Roussillon est le bastion de l'espèce puisqu'il accueille environ 50 % de la population française (3.800 à 5.700 couples). Vers le nord, l'espèce ne dépasse pas une ligne allant de la Vendée aux Ardennes, limite correspondant à l'isotherme de 19°C en juillet. Affectionnant les terrains chauds et secs, on la trouve surtout à basse altitude, dans les plaines et les régions de collines.

En France, une forte régression a été constatée à partir des années 1960. Les populations septentrionales ont d'abord été touchées, puis celles des régions méditerranéennes à partir des années 1980. Dans la région PACA par exemple, l'effectif est actuellement de 40 à 80 couples alors qu'au début des années 1980, la seule population du Vaucluse avait été estimée à 800 couples (Durand et Huin, 2009 ; Salvan, 1983).



Aire de nidification de la Pie-grièche à tête rousse en France lors des enquêtes de 1993-1994 (Lefranc, 1999).

2.5. Répartition et tendances évolutives en Alsace

Au 19^{ème} siècle, l'espèce était connue pour nicher en plaine. Au début du 20^{ème} siècle, elle ne semblait pas rare autour de Strasbourg puisqu'elle se reproduisait à La Wantzenau, Schiltigheim, Strasbourg-Cronenbourg et Ostwald (Bacmeister, 1920-23). Deux couples avaient également été trouvés en 1930 à Bischwiller (Milon, 1939) et un couple en 1938 en Petite Camargue Alsacienne (Schwarz, 1971). Dans les années 1950, elle était commune près de Colmar (Claudon, 1955) ainsi que dans le Sundgau (Spitz, 1963). Jusqu'en 1965, l'espèce nichait à Strasbourg en pleine ville, au jardin botanique (Isenmann et Schmitt, 1961 ; Schmitt, 1966).

Une régression sensible a été observée à partir des années 1960. A cette époque, dans la région de Strasbourg, la Pie-grièche à tête rousse n'était régulière que dans le Kochersberg, où elle a disparu vers 1975 (Lefranc et Schmitt, 1969). Des années 1960 à la fin des années 1970, une population du Sundgau avait également diminué de 95 % (Fernex, 1981).

Au milieu des années 1980, l'enquête destinée à la rédaction de la première liste rouge régionale (CEOA, 1989) avait permis de localiser quatre zones principales de présence :

- le pays de Hanau (entre forêt de Haguenau et Vosges du Nord), qui comptait 30 à 40 couples
- l'Alsace Bossue, qui comptait probablement plus que les 10 couples connus (peut-être 15 à 20 couples)
- le Sundgau, avec au moins 10 couples, peut-être 20
- les collines sous-vosgiennes entre Colmar et Molsheim, avec une dizaine de couples.

A cette époque, la population alsacienne comptait vraisemblablement **60 à 90 couples**.

Dans le pays de Hanau, une étude fine a été menée de 1990 à 1994 (Bersuder et Koenig, 1991, 1992, 1993 et 1994 ; Koenig *et al.*, 2001). En moyenne 37 couples ont été cartographiés durant cette période, ce qui est comparable à l'estimation des années 1980.

La situation s'est sensiblement dégradée depuis. Les informations « actuelles » proviennent de la période 2001-2011 (soit environ 10 ans, les données de 2011 ne nous sont sans doute pas encore toutes parvenues). Cette décennie couvre aussi la période de l'enquête « Atlas des oiseaux nicheurs d'Alsace » qui s'est déroulée de 2006 à 2010 (publication à venir). La pression d'observation exercée dans cette période a donc été plus importante qu'à l'ordinaire.

De nos jours, la Pie-grièche à tête rousse est encore régulière en Alsace Bossue et dans le pays de Hanau. Elle semble par contre avoir totalement disparu des collines sous-vosgiennes. Dans le Haut-Rhin, les deux observations pouvant concerner une nidification possible ont été faites dans le Sundgau à environ 5 km l'une de l'autre. La première concerne un mâle vu le 2 juillet 2009 à Bruebach (B. Régisser) et la seconde se rapporte à un adulte noté le 27 mai 2011 à Steinbrunn-le-Haut (M. Heyberger). Dans les deux cas, les tentatives de retrouver l'oiseau les jours suivants sont restées vaines.

En Alsace Bossue, l'espèce a été observée dans 13 communes, pouvant être regroupées en 4 secteurs :

- le secteur de Lorentzen/Butten/Dehlingen, auxquelles s'ajoutent les communes de Mackwiller et Ratzwiller. Ce noyau héberge 4 à 5 couples les meilleures années (5 couples en 2002 et 4 couples en 2007 et 2008)
- le secteur de Sarre-Union/Sarrewerden, auxquelles s'ajoutent les communes de Diedendorf et Burbach. Il a compté au maximum 4 et 6 couples, respectivement en 2003 et 2010
- le secteur de Asswiller/Durstel/Ottwiller, qui a compté 4 couples en 2002.
- Kirrberg, qui a accueilli 1 couple en 2009.

Considérant ces résultats, l'effectif de l'Alsace Bossue peut être estimé à **10-15 couples**. Il est par ailleurs important de préciser que ces oiseaux font partie d'une population s'étendant en Lorraine, où quelques couples se reproduisent dans des vergers limitrophes à l'Alsace. 3 à 5 couples nichent par exemple habituellement à Rahling-57, commune accolée au secteur Lorentzen/Butten/Dehlingen (Y. Muller).

Les données sont plus éparées dans le pays de Hanau et environs. L'espèce a été observée dans 12 communes, pouvant également être regroupées en 4 secteurs :

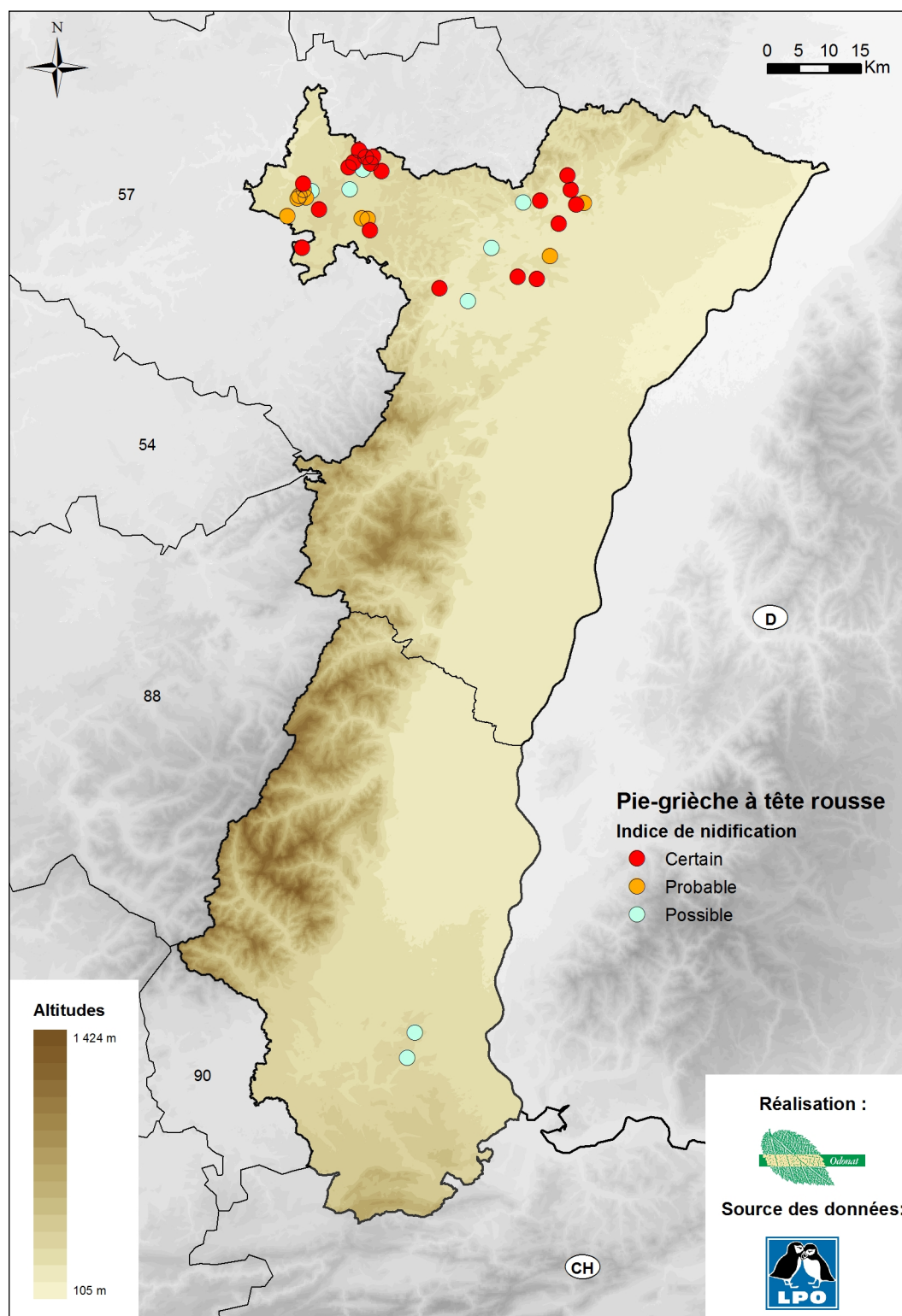
- le secteur de Gundershoffen/Reichshoffen/Niederbronn-les-Bains, auxquelles s'ajoutent les communes de Zinswiller, Mietesheim et Offwiller. 2 à 3 couples sont observés dans ce secteur les meilleures années
- le secteur de Ringendorf/Alteckendorf/Niedermodern, où 1 à 2 couples sont notés les meilleures années
- le secteur de Dettwiller/Ernolsheim-les-Saverne, où 3 couples étaient présents en 2002
- Uttwiller, avec une nidification possible en 2008.

Probablement moins de **10 couples** doivent encore être présents dans cet ancien fief de l'espèce.

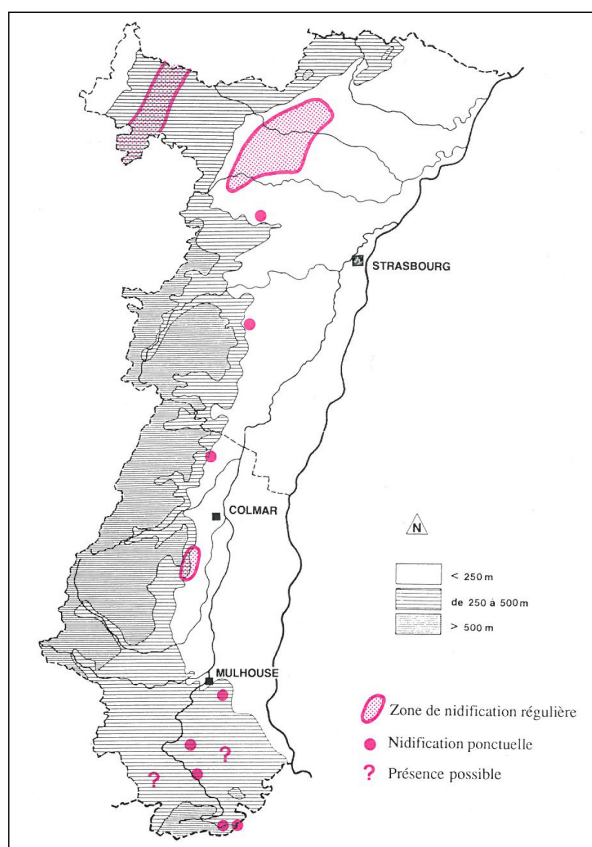
La population alsacienne actuelle peut être estimée à 15-25 couples. En deux décennies, elle aura diminué de près des 3/4 de ses effectifs.

Communes	dp	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Secteurs
Butten	67	1	3	1		1	1	2	1				Alsace Bossue-1
Dehlingen	67	1	1										Alsace Bossue-1
Lorentzen	67						2	1	3	2		2	Alsace Bossue-1
Mackwiller	67		1										Alsace Bossue-1
Ratzwiller	67							1					Alsace Bossue-1
Burbach	67										1		Alsace Bossue-2
Diedendorf	67									1		1	Alsace Bossue-2
Sarre-Union	67		1	2							1		Alsace Bossue-2
Sarrewerden	67		1	2							4	2	Alsace Bossue-2
Asswiller	67		2										Alsace Bossue-3
Durstel	67		1										Alsace Bossue-3
Ottwiller	67		1										Alsace Bossue-3
Kirrberg	67									1			Alsace Bossue-4
Gundershoffen	67				2	1	1	2	2	1			Pays de Hanau-1
Mietesheim	67	1											Pays de Hanau-1
Niederbronn-les-Bains	67						1					1	Pays de Hanau-1
Offwiller	67									1			Pays de Hanau-1
Reichshoffen	67	1			1	1							Pays de Hanau-1
Zinswiller	67									1			Pays de Hanau-1
Uttwiller	67								1				Pays de Hanau-2
Alteckendorf	67					1	1						Pays de Hanau-3
Nidermodern	67										1		Pays de Hanau-3
Ringendorf	67					1							Pays de Hanau-3
Dettwiller	67										1		Pays de Hanau-4
Ernolsheim-les-Saverne	67		3										Pays de Hanau-4
Bruebach	68									1			Sundgau
Steinbrunn-le-Haut	68											1	Sundgau

Nombre de couples nicheurs (certains, probables et possibles) de Pie-grièche à tête rousse en Alsace de 2001 à 2011 (observateurs : Andres C., Bersuder D., Bronner J.M., Brouaille J.C., Buchel E., Buda D., Didier S., Diez O., Durr T., Génot J.C., Heyberger M., Hoffmann N., Kilian P., Lethuillier S., Lutz A., Martin C., Morelle S., Muller Y., Oertel B., Philipps J.Y., Régisser B., Rudin M., Schneider M., Schreiber M., Spach B., Stoeckel H., Willer A.)



Répartition de la Pie-grièche à tête rousse de 2001 à 2011
(nicheurs certains, probables et possibles ; cf. annexes)



Répartition de la Pie-grièche à tête rousse en 1984-1986
(CEOA, 1989)

2.6. Statut des sites fréquentés en Alsace

Aucun des sites répertoriés ne bénéficie d'un statut de réserve naturelle nationale, réserve naturelle régionale, arrêté préfectoral de protection de biotope, zone de protection spéciale, zone spéciale de conservation ou site géré par la Conservatoire des Sites Alsaciens.

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

- Asswiller
- Butten
- Dehlingen
- Durstel
- Ernolsheim-les-Saverne
- Lorentzen
- Niederbronn-les-Bains
- Offwiller
- Ottwiller
- Ratzwiller
- Reichshoffen
- Zinswiller

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Aucune commune n'accueille l'espèce en période de reproduction.

3. LES MENACES PESANT SUR LES PIES-GRIECHES

3.1. Développement de l'urbanisation

Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse

Les vergers se trouvant le plus souvent en bordure de village, ils sont menacés par le développement des lotissements, des projets routiers et notamment des contournements, des zones industrielles et commerciales, des infrastructures de loisir, etc.

3.2. Développement de l'agriculture industrielle

Pie-grièche à tête rousse et Pie-grièche grise

L'intensification des pratiques agricoles qui sévit depuis plusieurs décennies, néfaste non seulement aux Pies-grièches mais aussi à tant d'autres espèces des milieux semi-ouverts et ouverts, se traduit par :

- le retournement d'un bon nombre de prairies et pâturages, remplacés par des cultures plus rentables
- les remembrements visant à exploiter des parcelles de plus en plus grandes, quitte à détruire les haies et vergers devenus gênants
- l'emploi massif de pesticides détruisant l'entomofaune et les microorganismes des sols
- l'amendement et les fauches précoces et répétées des prairies restantes, réduisant considérablement leur biodiversité originelle

Ces menaces qui pèsent sur les derniers habitats des Pies-grièches sont toujours d'actualité.

3.3. Sensibilité aux molécules chimiques

Pie-grièche à tête rousse et Pie-grièche grise

Dans les endroits où les vergers pâturés subsistent, le rejet dans les matières fécales de molécules chimiques résultant du traitement sanitaire des animaux domestiques est susceptible de contaminer les insectes coprophages (coléoptères, diptères, etc.), qui risquent à leur tour d'affecter les Pies-grièches (Lumaret, 2001).

3.4. Vieillesse et abandon des vergers

Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse

Les sites de reproduction dans les vergers sont parfois menacés par le vieillissement, la mort et le non renouvellement des arbres. Il est important de laisser vieillir les arbres. Les cavités qui se forment avec le temps dans les branches et le tronc sont source de richesse biologique. Néanmoins, il est indispensable le moment venu de replanter de jeunes arbres afin d'assurer la pérennité du

verger. Les vergers sont aussi trop souvent abandonnés : les broussailles envahissent alors les lieux en quelques années et ces milieux deviennent alors impropres à la reproduction des Pies-grièches.

3.5. Conditions météorologiques et changement climatique

Pie-grièche grise

Les populations de Pies-grièches grises peuvent fluctuer en fonction des températures hivernales et de l'enneigement. De mauvaises conditions d'hivernage peuvent avoir un impact sur l'importance de la population au printemps suivant. La météorologie a aussi son importance au printemps. Des pluies persistantes et de basses températures diminuent le taux de réussite de la reproduction (Lefranc, 2010 ; Sachslehner *et al.*, 2004). Un réchauffement climatique pourrait aussi avoir des répercussions néfastes sur cette espèce de climat tempéré.

Pie-grièche à tête rousse

Espèce thermophile, la Pie-grièche à tête rousse voit ses couvées et nichées sensibles aux basses températures printanières et aux pluies répétées. Un cumul de ces deux facteurs est particulièrement néfaste. Sur 112 nids étudiés en Allemagne dans les années 1960, 70 % des pertes étaient attribuées aux aléas météorologiques (Ullrich, 1971). L'impact négatif d'une période froide et pluvieuse a aussi été constaté en 1991 sur la population du nord-ouest du Bas-Rhin comptant une trentaine de couples : 90 % des nichées ont péri au cours du mois de juin. Par la suite tous les couples sinistrés ont entrepris une ponte de remplacement (Bersuder et Koenig, 1991).

3.6. Menaces sur la nourriture

Pie-grièche grise

En période de reproduction, les campagnols entrent pour une part importante dans le régime alimentaire de la Pie-grièche grise. Les traitements chimiques massifs contre les rongeurs éliminent non seulement des proies potentielles, mais les campagnols contaminés sont susceptibles d'intoxiquer les prédateurs, comme c'est le cas par exemple en Franche-Comté, où la bromadiolone cause d'importants dégâts sur la population de milans royaux (Jacquat et Michel, 2000). En Alsace, l'emploi de rodenticides est toutefois limité, mais il convient de rester vigilant.

La raréfaction de la Pie-grièche grise dans des milieux apparemment encore intacts pourrait s'expliquer par une modification des dynamiques de population des campagnols. Cette hypothèse mériterait d'être étudiée (Lefranc, 2010). La même question se pose concernant la survie des oiseaux en hiver.

3.7. Prédation

Pie-grièche grise

Dans des milieux déjà dégradés, un facteur aggravant le processus de déclin de l'espèce pourrait être la prédation des nids par la corneille noire. Les interactions entre la Pie-grièche grise et la Corneille noire mériteraient d'être étudiées (Lefranc et Issa, 2011).

3.8. Dérangements

Pie-grièche grise

La Pie-grièche grise est très sensible aux dérangements humains, et notamment aux diverses activités de loisirs (quads et autres activités motorisées par exemple) (Lefranc et Issa, 2011).

3.9. Dangers rencontrés en Afrique et lors des migrations

Pie-grièche à tête rousse

Migrateur au long cours, la Pie-grièche à tête rousse est exposée aux dangers qu'elle rencontre sur ses voies migratoires et dans ses zones africaines d'hivernage. Le Sahel est connu pour l'irrégularité des précipitations et une sécheresse inhabituelle a probablement des répercussions sur les Pies-grièches passant l'hiver dans ces régions. A la charnière des années 1960 et 1970, la régression en Europe du Rougequeue à front blanc, de la Fauvette grisette et de la Bergeronnette printanière a par exemple été attribuée à la sécheresse sahélienne qui sévissait durant cette période (Winstanley *et al.*, 1974).

Les aléas climatiques menacent également les oiseaux lors de leurs migrations, et notamment lors de la traversée de la Méditerranée et du Sahara, auxquels s'ajoutent le piégeage et la chasse sur le pourtour méditerranéen.

4. ACTIONS DE CONSERVATION

4.1. Actions de conservation réalisées en Alsace

Aucune action visant à conserver la Pie-grièche grise ou la Pie-grièche à tête rousse n'a été menée à ce jour en Alsace.

4.2. Actions à mettre en œuvre

Les actions à mettre en œuvre suivent trois grands axes de travail :

- Améliorer les connaissances
- Entreprendre des actions de conservation
- Sensibiliser les acteurs directement concernés par la problématique, ainsi que le grand public

Chaque fiche action a un niveau de priorité allant de 1 à 3, 1 étant la priorité la plus forte.

	N°	Ref. PNA	Intitulé de l'Action	Espèce concernée	Degré de priorité
Connaissance	1	I.2	Animer et mettre en œuvre le Plan Régional d'Actions	PGG/ PGTR	1
	2	III.1, III.3	Mieux connaître la répartition des nicheurs et l'importance des populations	PGG/ PGTR	1
	3	V.1	Cartographier et diagnostiquer les milieux de reproduction	PGG/ PGTR	1
	4	III.1	Mieux connaître la répartition des Pies-grièches grises en période hivernale	PGG	2
	5	V.1	Cartographier et diagnostiquer les sites d'hivernage	PGG	2
	6	IV.1	Etudier le lien entre la dynamique des populations de campagnols et la Pie-grièche grise	PGG	3
	7	IV.4	Etudier l'impact des produits chimiques agricoles sur les populations de Pies-grièches	PGG/ PGTR	3
	8	IV.5	Etudier l'écologie des oiseaux en relation avec la gestion agricole	PGG/ PGTR	3
Protection et conservation	9	V.1	Inciter la mise en œuvre de mesures de gestion perennes favorables sur les sites de reproductions actuels	PGG/ PGTR	1
	10	V.1	Instaurer des mesures visant à restaurer des milieux potentiels de nidification	PGG/ PGTR	1
	11	V.1	Instaurer des mesures de gestion favorables aux sites d'hivernage de la Pie-grièche grise	PGG	1
	12		Etudier l'opportunité et la faisabilité d'attribuer une protection juridique forte aux sites de reproduction	PGG/ PGTR	2
	13		Prendre en compte la Pie-grièche grise dans les plans de gestion de sites bénéficiant d'une protection forte	PGG	1
	14		Prendre en compte la présence de la Pie-grièche grise dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000	PGG	1
	15	V.2	Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impact et d'incidence	PGG/ PGTR	1
	16	V.3	Intégrer la problématique Pie-grièche dans la politique de préservation des paysages	PGG/ PGTR	2
	17		Méthodologie pour la surveillance et les actions de contrôles	PGG/ PGTR	1
Réseaux et communication	18	VI.1	Sensibiliser les différents acteurs ayant une influence sur les populations	PGG/ PGTR	1
	19	VI.1	Sensibiliser le grand public dans les communes concernées par la problématique de conservation des vergers	PGG/ PGTR	2
	20		Elaborer des documents techniques à destination des services de l'Etat, des porteurs de projets et des bureaux d'études	PGG/ PGTR	1

Tableau récapitulatif des actions en faveur des Pies-grièches grise (PGG) et à tête rousse (PGTR)

Fiche action N°1 (Réf. PNA : action N°1.2)	Animer et mettre en œuvre le plan régional d'actions (PGG, PGTR)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Communication / Etude / Protection
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	La mise en œuvre du plan régional d'actions nécessite une coordination entre tous les acteurs au niveau régional (création d'un comité de pilotage « Pies-grièches ») et une participation au réseau national. Cette coordination est assurée par l'opérateur désigné par la DREAL. Le comité de pilotage a pour mission d'assurer la déclinaison du plan national d'actions, de définir les axes de travail prioritaires et de valider les choix budgétaires.
Cadre méthodologique	L'action consiste à : - animer et suivre le déroulement et la réalisation de toutes les actions du plan et de réaliser des bilans annuels - apporter un appui technique aux partenaires du plan pour la réalisation des actions et participer à la réalisation des actions - suivre les procédures administratives - participer aux réflexions au niveau national, voire international
Sites d'actions prioritaires	/
Evaluation financière	3000 €/an
Pilote de l'action	DREAL associée à l'opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DRAAF, chambres d'agriculture, associations de protection de la nature (dont les gestionnaires de sites), ONCFS, experts ornithologues, représentants du CSRPN et des collectivités territoriales (conseils généraux, conseil régional,...), DREAL.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Moyens humains et matériels mobilisés - Nombre d'actions mises en œuvre par rapport au nombre d'actions prévues - Bilan annuel des actions entreprises - Evaluation finale.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Tous les autres PNA déclinés en Alsace

Fiche action N°2 (Réf. PNA : action N°III.1, III.3)	Mieux connaître la répartition des nicheurs et l'importance des populations (PGG, PGTR)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Etude
Calendrier de réalisation	2013 pour l'état initial, les années suivantes pour les évaluations
Objectifs de l'action	La compilation des données des 10 dernières années donne une idée des effectifs et de la répartition des espèces. Il paraît cependant nécessaire d'actualiser et d'affiner ces connaissances afin de hiérarchiser les sites et d'orienter au mieux les actions de conservation. Dans un second temps, un suivi régulier des populations devra permettre d'évaluer les effets des politiques de conservation mises en œuvre.
Cadre méthodologique	L'action consiste à prospecter les secteurs où les espèces étaient présentes en période de reproduction au cours des 10 dernières années et à les cartographier précisément. Le calendrier des sorties devra se caler sur les périodes optimales de chaque espèce (par exemple entre les 5 et 15 avril pour la PGG et entre fin mai et mi-juin pour la PGTR). Avec des crédits supplémentaires, il serait aussi intéressant de suivre la reproduction des couples cartographiés.
Sites d'actions prioritaires	Les sites ayant accueilli des couples nicheurs probables ou certains au cours des 10 dernières années, ainsi que les sites potentiels
Evaluation financière	8000 €/an
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, opérateurs de sites Natura 2000, Conservatoire des Sites Alsaciens, ODONAT.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de sites prospectés par rapport au nombre total de sites inventoriés depuis 2001. - Document de synthèse.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°3 (Réf. PNA : action N°V.1)	Cartographier et diagnostiquer les milieux de reproduction (PGG, PGTR)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Etude
Calendrier de réalisation	2013
Objectifs de l'action	Une fois les zones de reproduction identifiées, une cartographie et un diagnostic des habitats permettront de préciser et de hiérarchiser les mesures conservatoires à instaurer.
Cadre méthodologique	L'action consiste à caractériser et évaluer la qualité des sites de reproduction des deux espèces en fonction d'un protocole à définir (utilisation du sol, type d'agriculture, caractéristiques des vergers, présence de pâturages, dérangement, etc.) et à dresser les menaces potentielles.
Sites d'actions prioritaires	Les sites de nidification définis par l'action n°2, puis les anciens sites
Evaluation financière	8000 € en 2013
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (base de données « vergers »), opérateurs de sites Natura 2000, Conservatoire des Sites Alsaciens, EPCI.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de sites diagnostiqués par rapport au nombre total de sites à évaluer
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Râle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°4 (Réf. PNA : action N°III.1)	Mieux connaître la répartition des Pies-grièches grises en période hivernale
Degré de priorité	2
Axe de travail	Etude
Calendrier de réalisation	Hiver 2013/2014 pour l'état initial. Les hivers suivants pour les évaluations
Objectifs de l'action	Les données recueillies au cours des 10 dernières saisons hivernales permettent d'avoir une idée des sites fréquentés régulièrement. L'actualisation des données permettrait cependant d'affiner nos connaissances, sur les habitats notamment, et d'orienter au mieux les actions de conservation. Dans un second temps, un suivi régulier des oiseaux devra permettre d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation.
Cadre méthodologique	L'action consiste à parcourir les secteurs où l'espèce a été observée au cours des 10 dernières années en période hivernale, en suivant un protocole qui reste à définir. Les oiseaux devront notamment être cartographiés précisément.
Sites d'actions prioritaires	Les sites ayant accueilli régulièrement des oiseaux au cours des 10 derniers hivers. Le cas échéant, cette action pourra se limiter à quelques sites jugés prioritaires.
Evaluation financière	8000 €/an
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Gestionnaires des réserves naturelles nationales et régionales, opérateurs des sites Natura 2000, Conservatoire des Sites Alsaciens, Parcs Naturels Régionaux (Vosges du Nord et Ballons des Vosges).
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de sites prospectés par rapport au nombre total de sites inventoriés depuis 10 ans
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°5 (Réf. PNA : action N°V.1)	Cartographier et diagnostiquer les sites d'hivernage (PGG)
Degré de priorité	2
Axe de travail	Etude
Calendrier de réalisation	2014
Objectifs de l'action	Une fois les sites d'hivernage identifiés, une cartographie et un diagnostic des habitats permettront de préciser et de hiérarchiser les mesures conservatoires à instaurer.
Cadre méthodologique	L'action consiste à caractériser et évaluer la qualité des sites d'hivernage en suivant d'un protocole à définir (occupation du sol, présence de haies, dérangement, etc.), à dresser les menaces potentielles et à préciser les aménagements souhaitables. L'utilisation de photos aériennes pourra compléter les investigations de terrain.
Sites d'actions prioritaires	Les sites d'hivernage définis par l'action n°4, puis les anciens sites
Evaluation financière	7000 € en 2014
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Gestionnaires des réserves naturelles nationales et régionales, opérateurs des sites Natura 2000, Conservatoire des Sites Alsaciens, Parcs Naturels Régionaux (Vosges du Nord et Ballons des Vosges).
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de sites diagnostiqués par rapport au nombre total de sites à évaluer
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Râle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°6 (Réf. PNA : action N°IV.1)	Etudier le lien entre la dynamique des populations de campagnols et la Pie-grièche grise
Degré de priorité	3
Axe de travail	Etude
Calendrier de réalisation	2013-2016
Objectifs de l'action	Comme des populations de Pies-grièches grises régressent dans des secteurs <i>a priori</i> encore favorables et considérant l'importance des campagnols dans le bon déroulement de la reproduction, il est possible qu'une des raisons du déclin de l'espèce soit en relation avec les densités de rongeurs.
Cadre méthodologique	En concertation avec l'opérateur national, l'action consiste dans un premier temps à prendre contact avec des spécialistes dans ce domaine et à établir un protocole applicable à moyen ou long terme dans des secteurs fréquentés par la Pie-grièche grise. La méthodologie (fréquence de capture de campagnols par les oiseaux, densité de terriers de rongeurs, etc.) sera ensuite appliquée à des secteurs restant à définir.
Sites d'actions prioritaires	A définir en concertation avec l'opérateur national.
Evaluation financière	En fonction du protocole élaboré.
Pilote de l'action	Opérateur national et opérateur régional
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Organismes scientifiques, universités, instances agricoles...
Financements mobilisables	DREAL, organismes scientifiques, instances agricoles, collectivités territoriales...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Publications, rapports scientifiques.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal

Fiche action N°7 (Réf. PNA : action N°IV.4)	Etudier l'impact des produits chimiques agricoles sur les populations de Pies-grièches (PGG, PGTR)
Degré de priorité	3
Axe de travail	Etude
Calendrier de réalisation	2013-2016.
Objectifs de l'action	Les produits vétérinaires (vermifuges...) donnés aux animaux domestiques se retrouvent dans les matières fécales et sont susceptibles de contaminer les Pies-grièches par l'intermédiaire des insectes coprophages. Les rongeurs intoxiqués par des rodenticides (bromadiolone...) sont aussi potentiellement dangereux pour leurs prédateurs. L'impact négatif de ces produits a déjà été démontré chez le Milan royal, mais leurs effets sur les Pies-grièches restent à étudier.
Cadre méthodologique	En concertation avec l'opérateur national, l'action consiste dans un premier temps à prendre contact avec des spécialistes dans ce domaine et à établir un protocole applicable à moyen ou long terme dans des secteurs fréquentés par les Pies-grièches. La méthodologie sera ensuite appliquée dans des secteurs restant à définir. En Alsace, il est par ailleurs important de localiser et de quantifier l'utilisation des produits jugés impactants et d'identifier leur mode d'utilisation et les milieux susceptibles d'être contaminés.
Sites d'actions prioritaires	A définir en concertation avec l'opérateur national.
Evaluation financière	En fonction du protocole élaboré.
Pilote de l'action	Opérateur national et opérateur régional
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Organismes scientifiques, universités, instances agricoles, etc.
Financements mobilisables	DREAL, organismes scientifiques, instances agricoles, collectivités territoriales, etc.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Publications, rapports scientifiques.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Chiroptères.

Fiche action N°8 (Réf. PNA : action N°IV.5)	Etudier l'écologie des oiseaux en relation avec la gestion agricole (PGG, PGTR)
Degré de priorité	3
Axe de travail	Etude
Calendrier de réalisation	2013-2016.
Objectifs de l'action	Afin d'optimiser les mesures de conservation, il serait utile de réaliser des études permettant de mieux comprendre les relations existantes entre les oiseaux, leurs milieux de vie et les différents modes d'exploitations agricoles appliqués. Ces travaux devront notamment étudier la dynamique des populations en relation avec l'habitat et les ressources alimentaires.
Cadre méthodologique	L'action consiste dans un premier temps à identifier des populations à étudier et de définir un protocole d'étude (bagueage, etc.) pour chaque espèce, en concertation avec l'opérateur national. Ces études fines devront ensuite se dérouler sur au moins 5 ans sur les sites de reproduction ou sur les sites d'hivernage dans le cas de la Pie-grièche grise.
Sites d'actions prioritaires	A définir. Vu le nombre restreint d'oiseaux nicheurs des deux espèces en Alsace, la pertinence du lancement de telles études mérite d'être posée.
Evaluation financière	En fonction du protocole élaboré en concertation avec l'opérateur national.
Pilote de l'action	Opérateur national et opérateur régional
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Universités, organismes scientifiques, etc.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales, chambre d'agriculture.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Publications, rapports scientifiques.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°9 (Réf. PNA : action N°V.1)	Inciter la mise en œuvre de mesures de gestion pérennes favorables sur les sites de reproductions actuels (PGG, PGTR)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protection
Calendrier de réalisation	2013-2016
Objectifs de l'action	L'entretien des sites de reproduction est une condition indispensable à la présence des Pies-grièches. La conservation des populations nécessite par conséquent des bonnes pratiques de gestion des milieux : entretien des vergers, renouvellement des arbres, maintien de pâturages, etc. Il paraît donc indispensable d'instaurer ou de pérenniser un certain nombre de mesures de gestion favorisant la présence des oiseaux et garantissant la conservation des habitats.
Cadre méthodologique	L'action consiste à : - rassembler et mettre en forme les informations sur les mesures et dispositifs (y compris financiers) adaptés et disponibles permettant une gestion favorable aux Pies-grièches - identifier les acteurs de ces dispositifs - identifier les propriétaires et gestionnaires des parcelles et de leur proposer les outils les mieux adaptés à une gestion favorable des milieux. Le but étant notamment de préserver les vergers pâturés à hautes tiges et d'y appliquer une agriculture extensive ou raisonnée. Sans viser spécifiquement la conservation des Pies-grièches, le Parc naturel régional des Vosges du Nord s'est engagé depuis 10 ans à préserver les vergers en soutenant les renouvellements d'arbres et la valorisation des fruits en circuits courts.
Sites d'actions prioritaires	Les sites de nidification définis et caractérisés par les actions n°2 et 3, puis les anciens sites.
Evaluation financière	10000 € par an sur 4 ans.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions ou coordinateur des plans
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, agriculteurs, DRAAF, associations type « Vergers solidaires », arboriculteurs, opérateurs des sites Natura 2000, Conseils Généraux, Conservatoire des Sites Alsaciens, collectivités territoriales, instances agricoles, association de consommateurs.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales. Les MAEt peuvent contribuer à la préservation des vergers à hautes tiges et des pâturages. Cet outil concerne les agriculteurs (cotisant à la mutualité sociale agricole) et pas les particuliers possédant un verger. Les MAEt telles qu'elles existent actuellement sont susceptibles de changer avec la révision de la PAC programmée en 2013. Les possibilités offertes par la Trame Verte et Bleue sont à étudier, tout comme les financements européens type FEADER, voire INTERREG pour les sites frontaliers .
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de sites faisant l'objet de mesures de préservation par rapport au nombre total de sites identifiés. - Evaluation de l'efficacité des mesures de conservation appliquées. - Niveau de pérennité des modes de gestions.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°10 (Réf. PNA : action N°V.1)	Instaurer des mesures visant à restaurer des milieux potentiels de nidification (PGG, PGTR)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protection
Calendrier de réalisation	2013-2016
Objectifs de l'action	Afin qu'une population de Pies-grièches puisse s'étendre et retrouver un effectif satisfaisant (l'optimum étant de 1 c./100 ha de milieu favorable pour la Pie-grièche grise et de 2-3 c./100 ha pour la Pie-grièche à tête rousse), il est important de mettre à disposition des oiseaux des milieux favorables à leur reproduction. Au sein des derniers noyaux de population, ou dans des zones prioritaires à définir, il paraît donc important de restaurer des milieux devenus impropres à la reproduction, par manque d'entretien ou à l'inverse, par intensification des pratiques agricoles.
Cadre méthodologique	L'action consiste à définir des zones prioritaires et à réhabiliter des milieux devenus défavorables par plantation d'arbres, conversion de cultures en herbages, etc. et d'assurer par la suite des mesures de gestion favorables. Le cadre méthodologique suit la même démarche que la fiche action précédente (fiche n°9). L'action pourrait concerner l'ensemble des sites ou vergers dégradés dans les communes ayant accueilli des pies-grièches.
Sites d'actions prioritaires	Les secteurs fréquentés par les Pies-grièches.
Evaluation financière	8000 € par an sur 4 ans.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions ou coordinateur des plans
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, agriculteurs, associations type « Vergers solidaires », arboriculteurs, opérateurs des sites Natura 2000, Conservatoire des Sites Alsaciens, collectivités territoriales, instances agricoles, coopératives, producteurs bio, etc.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales. Les MAEt peuvent contribuer à la préservation des vergers à hautes tiges et les pâturages. Cet outil concerne les agriculteurs (cotisant à la mutualité sociale agricole) et pas les particuliers possédant un verger. Les MAEt telles qu'elles existent actuellement sont susceptibles de changer avec la révision de la PAC programmée en 2013. Les possibilités offertes par la Trame Verte et Bleue sont à étudier, tout comme les financements européens type FEADER, voire INTERREG pour les sites frontaliers.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de sites faisant l'objet de mesures de restauration par rapport au nombre total de sites identifiés. - Evaluation de l'efficacité des travaux effectués (si cela est pertinent au bout des 5 ans).
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°11 (Réf. PNA : action N°V.1)	Instaurer des mesures de gestion favorables aux sites d'hivernage de la Pie-grièche grise
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protection
Calendrier de réalisation	2013-2016
Objectifs de l'action	Dans la région, l'espèce a été observée en hiver en de nombreux endroits de la plaine, et notamment dans les rieds. La typologie des sites fréquentés reste à faire (action N°5), mais dans un contexte de cultures céréalières intensives, des aménagements permettraient sans doute d'améliorer la capacité d'accueil des milieux. Il est important que les sites répondent aux exigences de l'espèce afin qu'elle puisse y séjourner durablement.
Cadre méthodologique	L'action consiste à définir des ensembles paysagers accueillant régulièrement des Pies-grièches grises en hivernage et à proposer des mesures favorables. Dans les endroits les plus dégradés, la plantation de haies et de bosquets et le maintien de surfaces en herbe permettraient d'augmenter le potentiel alimentaire. Certains sites bénéficient d'une protection forte (réserve naturelle, APB...) ou font partie du réseau Natura 2000 (cf. actions N°13 et 14).
Sites d'actions prioritaires	Les sites d'hivernage définis par l'action n°5, puis les anciens sites
Evaluation financière	8000 € par an sur 4 ans
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Parcs Naturels Régionaux des Vosges du Nord et des Ballons d'Alsace, opérateurs des sites N2000, gestionnaires des réserves naturelles régionales et nationales, Conservatoire des Sites Alsaciens, Conseils Généraux, Conseil Régional, fédérations de chasse (plantation de haies), associations foncières.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales. Les MAEt peuvent contribuer à la préservation des sites d'hivernage, tant sur les sites Natura 2000 qu'à l'extérieur. Les MAEt telles qu'elles existent actuellement sont susceptibles d'évoluer avec la révision de la PAC prévue en 2013. Les possibilités offertes par la Trame Verte et Bleue sont à étudier, tout comme les financements européens type FEADER, voire INTERREG pour les sites frontaliers. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse peut également financer la plantation de haies ou de ripisylves.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Le nombre dossiers instruits par rapport aux dossiers identifiés. - Le nombre et le type de mesures conservatoires appliquées. - Les surfaces concernées.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Rôle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°12 (Réf. PNA : /)	Etudier l'opportunité et la faisabilité d'attribuer une protection juridique forte aux sites de reproduction (PGG, PGTR)
Degré de priorité	2
Axe de travail	Protection
Calendrier de réalisation	1013 à 2016
Objectifs de l'action	La Stratégie de Création d'Aires Protégées terrestres (SCAP) a pour objectif la protection forte, d'ici 10 ans, d'au moins 2 % du territoire national métropolitain. La Pie-grièche grise (et pas la tête rousse) figure sur la liste nationale des espèces susceptibles de motiver la création d'espaces protégés (RNN, RNR, APPB) dans le cadre de la SCAP. Il faut toutefois souligner que la SCAP n'est peut-être pas le meilleur outil pour protéger cette espèce, étant donné son affinité pour les milieux agricoles.
Cadre méthodologique	L'action consiste à étudier l'opportunité et la faisabilité d'attribuer une protection juridique forte à des habitats à Pies-grièches.
Sites d'actions prioritaires	Les sites à enjeux pour la conservation des espèces (noyaux de population).
Evaluation financière	2000 € pour 2013. Par la suite, cela dépendra des possibilités offertes dans cette voie.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL, collectivités territoriales, DDT.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Le nombre dossiers élaborés. - Le nombre de sites protégés par rapport à ceux identifiés. - Les surfaces concernées.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Râle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°13 (Réf. PNA : /)	Prendre en compte la Pie-grièche grise dans les plans de gestion de sites bénéficiant d'une protection forte
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protection
Calendrier de réalisation	2013
Objectifs de l'action	La Pie-grièche grise a été observée en dehors de la période de reproduction dans plusieurs sites protégés : réserves naturelles nationales et régionales, sites protégés par arrêtés de protection de biotope et sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens. Si cela s'avère judicieux, l'espèce devrait être prise en compte dans l'orientation des mesures conservatoires de ces sites.
Cadre méthodologique	L'action consiste à contacter les gestionnaires des sites protégés pour les sensibiliser à la problématique Pie-grièche et pour qu'ils instaurent, le cas échéant, des mesures favorables à l'oiseau. Seule la Pie-grièche grise est concernée et fréquente un faible nombre de sites. L'opérateur pourra aussi participer aux réunions des gestionnaires des sites protégés organisées par la DREAL.
Sites d'actions prioritaires	A définir en fonction des résultats des actions N°4 et 5.
Evaluation financière	2000 € pour 2013.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Gestionnaires des réserves naturelles régionales et nationales, Conservatoire des Sites Alsaciens, DREAL, Conseil Régional, coordinateur PRA, DDT.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Le nombre de gestionnaires contactés par rapport à ceux qui sont concernés. - Le nombre de sites intégrant la Pie-grièche grise dans leur plan de gestion par rapport au nombre de sites concernés. - Le type et la pertinence des mesures envisagées par rapport aux préconisations. - L'efficacité des mesures prises.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Râle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°14 (Réf. PNA : /)	Prendre en compte la présence de la Pie-grièche grise dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protection
Calendrier de réalisation	2013
Objectifs de l'action	Plusieurs ZPS et de ZSC sont fréquentées par la Pie-grièche grise, principalement en période hivernale. L'espèce ne figure pas à l'annexe 1 de la directive Oiseaux et n'est donc pas à ce titre un espèce d'intérêt communautaire. Elle peut cependant, en tant qu'espèce protégée, rare et menacée, être prise en compte dans la gestion des sites, tout comme la Pie-grièche à tête rousse.
Cadre méthodologique	L'action consiste à contacter les opérateurs des sites Natura 2000 pour les sensibiliser à la problématique « Pie-grièche » et pour qu'ils intègrent les exigences de l'oiseau dans les documents d'objectifs. L'opérateur du PRA pourra aussi participer aux réunions des opérateurs des sites Natura 2000 organisées par la DREAL.
Sites d'actions prioritaires	A définir en fonction des résultats des actions N°4 et 5.
Evaluation financière	2000 € pour 2013.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Opérateurs des sites Natura 2000, DREAL, présidents des COPIL Natura 2000 concernés, ODONAT.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales. Les MAEt peuvent contribuer à la préservation des sites d'hivernage. Les MAEt telles qu'elles existent actuellement sont susceptibles de changer avec la révision de la PAC programmée en 2013.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Le nombre d'opérateurs contactés par rapport à ceux qui sont concernés. - Le nombre de sites intégrant la Pie-grièche grise dans leur document d'objectif. - Le type et la pertinence des mesures envisagées par rapport aux préconisations. - L'efficacité des mesures prises.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Râle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°15 (Réf. PNA : action N°V.2)	Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impact et d'incidence (PGG, PGTR)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protéger / Informer / Sensibiliser
Calendrier de réalisation	2013-2016
Objectifs de l'action	- Assurer la prise en compte de l'espèce dans les documents de planification territoriale et outils de protection réglementaire et de connaissance (schémas départementaux, Schéma de Cohérence et d'Orientations Territoriales, chartes de Parcs naturels régionaux, Plans Locaux d'Urbanisme, Trame verte, Stratégie de Création des Aires protégées, Inventaires ZNIEFF, Natura 2000, MAE) ; - Mieux orienter les choix pour les aménagements, notamment en rappelant le Principe Eviter-Réduire-Compenser (ERC).
Cadre méthodologique	- Evaluation des impacts potentiels, avérés et résiduels ; - Modalités d'évitement, de réduction et de compensation : proposition de mesures (ERC) adaptées aux principaux types de projets, à ces différentes phases de conception (ces mesures devront être contrôlables par les services en charge de la police de l'environnement) ; - Outils d'aide à l'analyse des impacts potentiels : grille d'analyse de la prise en compte des impacts potentiels ou avérés et résiduels sur les espèces et leurs habitats à destination du pétitionnaire et/ou des services instructeurs pour tous plan, projet ou programme ; - Cartographie des zones de sensibilité des espèces, en fonction des projets ; - Cartographie des habitats potentiels des espèces.
Sites d'actions prioritaires	/
Evaluation financière	A définir
Pilote de l'action	DREAL Alsace & Opérateur du plan régional
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Etat, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, ARIENA, PNR, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, ONF, propriétaires privés, communes.
Financements mobilisables	Union Européenne, Etat, collectivités territoriales
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Mise à disposition des grilles d'analyses des impacts et des modalités d'évitement, de réduction et de compensation ; - Mise à disposition des cartographies représentant les zones de sensibilité pour les espèces et cartographies de leurs habitats potentiels ; - Nombre d'études ayant correctement intégré les enjeux liés à la conservation des Pies-grièches par rapport au nombre d'études concernant les territoires potentiels ou confirmés des espèces.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°16 (Réf. PNA : action N°V.3)	Intégrer la problématique Pie-grièche dans la politique de préservation des paysages (PGG, PGTR)
Degré de priorité	2
Axe de travail	Protection
Calendrier de réalisation	2012-2016
Objectifs de l'action	Des plans de préservation des paysages sont instaurés sur des communautés de communes (ried brun, parc naturel régional des Ballons des Vosges, etc.). Ces programmes (plans « paysage », GERPLANS du Conseil Général 68, etc.) à vocation paysagère n'ont cependant pas pour objectif principal la conservation des espèces, mais le lien entre les Pies-grièches et une structure paysagère mêlant des haies, arbres de plein champ et prairies est marqué.
Cadre méthodologique	L'action consiste à veiller à ce que les Pies-grièches soient prises en compte dans ces projets, ce qui peut se traduire par exemple par la restauration de vergers, la plantation de haies ou d'arbres isolés dans les vastes secteurs voués à l'agriculture intensive.
Sites d'actions prioritaires	Tous les sites à la fois concernés par une politique de préservation des paysages et accueillant des Pies-grièches en période de reproduction ou en hivernage.
Evaluation financière	A définir en fonction du nombre de cas à considérer.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux, Conseils Généraux, Conseil Régional, DREAL
Financements mobilisables	DREAL, Europe, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Le nombre de programmes considérant les Pies-grièches par rapport au nombre de plans de paysages concernés - La place qu'occupe les Pies-grièches dans les politiques de préservation des paysages concernées
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Rôle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°17	Méthodologie pour la surveillance et les actions de contrôles
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protéger / Informer
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du Plan Régional d'Actions
Objectifs de l'action	- Relever les infractions éventuelles à la législation sur la protection de l'environnement : destruction, altération, dérangement intentionnel, capture, prélèvement d'espèces protégées ; - Contrôler le respect des engagements et prescriptions pris lors des dossiers de demande de dérogation à la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées (mesures d'évitement - de réduction – de compensation).
Cadre méthodologique	- Mise en place de contrôles systématiques lors d'autorisation à déroger à la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées pour ce qui concerne les deux espèces de Pies-grièches et leurs habitats (sur la base de cartes produites) ; - Surveillance territoriale ; - Mise à disposition de critères de définition des habitats d'espèces protégées (Habitats de repos, de reproduction, de nourrissage) ; - Etablissement d'un livret de contrôle.
Sites d'actions prioritaires	Les zones concernées par les cartes produites dans le cadre du PRA et leurs actualisations
Evaluation financière	Missions courantes des structures concernées
Pilote de l'action	DREAL Alsace, DDT, Opérateur du plan régional
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	ONEMA - ONCFS - ONF
Financements mobilisables	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Etablissement d'une fiche de contrôle type ; - Livret produit et mis à disposition ; - Nombre de contacts pour prévention.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Râle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , etc.

Fiche action N°18 (Réf. PNA : action N°VI.1)	Sensibiliser les différents acteurs ayant une influence sur les populations (PGG, PGTR)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Communication
Calendrier de réalisation	2013-2014
Objectifs de l'action	Afin d'optimiser et de faciliter l'acceptation et la concrétisation des projets de conservation, il est nécessaire d'entreprendre au préalable une campagne de sensibilisation des acteurs concernés.
Cadre méthodologique	L'action consiste à adapter au niveau régional un plan de communication national type, puis de l'appliquer à l'attention des différents acteurs ayant une influence sur les Pies-grièches (agriculteurs, arboriculteurs, élus locaux en charge des projets d'urbanisme, administrations, etc.).
Sites d'actions prioritaires	Les sites majeurs pour la conservation des espèces associés aux sites les plus menacés.
Evaluation financière	5000 €/an pour 2 ans
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Parcs Naturels Régionaux (Vosges du Nord et Ballons des Vosges).
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Le nombre de personnes ou organismes informés de la problématique. - L'efficacité de la campagne de sensibilisation traduite par des actions concrètes de conservation.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Râle des genêts, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°19 (Réf. PNA : action N°VI.1)	Sensibiliser le grand public dans les communes concernées par la problématique de conservation des vergers (PGG, PGTR)
Degré de priorité	2
Axe de travail	Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	Dans les communes rurales concernées par les problématiques de conservation, il est important d'alerter l'opinion publique sur la nécessité de préserver les vergers, source de biodiversité, avec comme espèces phares les 2 espèces de Pies-grièches.
Cadre méthodologique	L'action consiste à informer et sensibiliser le public adulte et scolaire à la problématique Pies-grièches, au moyen de plaquettes, expositions, conférences, animations dans les écoles...
Sites d'actions prioritaires	Les communes à enjeu dans la conservation des Pies-grièches.
Evaluation financière	- Conception et réalisation d'outils pédagogiques : sur devis - Animations : 2500 €/an
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Parcs Naturels Régionaux (Vosges du Nord et Ballons des Vosges), CPIE, CINE, EPCI, associations de consommateurs.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Le nombre d'outils pédagogiques créés ou acquis. - La fréquence d'utilisation des expositions, le nombre de plaquettes distribuées, le nombre d'animations réalisées... - Le nombre de personnes sensibilisées.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs, Milan royal.

Fiche action N°20	Elaborer des documents techniques à destination des services de l'Etat, des porteurs de projets et des bureaux d'études.
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protéger / Informer / Sensibiliser
Calendrier de réalisation	2012-2013
Objectifs de l'action	Fournir aux administrations et gestionnaires des fiches de référence synthétisant l'ensemble des informations relatives à chaque espèce faisant l'objet d'un Plan Régional d'Actions en Alsace.
Cadre méthodologique	- Elaboration d'un document technique à partir des informations recueillies dans le cadre de la rédaction du Plan Régional d'Actions : présentation de l'espèce, statuts de protection enjeux patrimoniaux, état de conservation ; - Répartition des espèces concernées au niveau européen, national et régional ; - Recenser et mettre à disposition la bibliographie accessible sur l'écologie des espèces ainsi que les protocoles d'acquisitions de connaissances validés en national ou établis au niveau local ; - Définition des mesures adaptées aux espèces pour répondre à la séquence Eviter-Réduire-Compenser ; - Accompagner la diffusion du guide de prescriptions rédigé par des formations aux acteurs administratifs, afin que les espèces soient prises en compte lors des avis administratifs liés aux projets d'aménagement et aux documents d'urbanisme.
Sites d'actions prioritaires	/
Evaluation financière	3000 à 5000 euros / espèce PRA
Pilote de l'action	DREAL Alsace & Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Etat, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, ARIENA, PNR, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, ONF, propriétaires privés, communes.
Financements mobilisables	Union Européenne, Etat, collectivités territoriales
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Document technique en téléchargement libre sur le site de la DREAL Alsace ; - Etablissement de critères de prises en compte des espèces (protocoles d'acquisitions, périodes d'inventaires...) ; - Cartographie de la répartition des espèces en région mise en ligne sur le site de la DREAL ; - Présentation du document technique aux services administratifs (renvoi à la fiche communication).
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

BIBLIOGRAPHIE

ANTCZAK M., HROMODA M., GRZYBEK J., TRYJANOWSKI P., 2004. Breeding biology of the Great Grey Shrike *Lanius excubitor* in W Poland. *Acta Ornithologica* 39 : 9-14.

BACMEISTER W., 1920-23. Die Vogelwelt Strassburgs und seiner Umgebung. Mitt Vogelwelt 19, 20, 21, 22.

BirdLife International, 2004.- *Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status*. Cambridge, UK : BirdLife International. BirdLife Conservation Series No. 12 : 374 p.

BERSUDER D., KOENIG P., 1991. Contribution à l'étude d'une population de Pies-grièches à tête rousse (*Lanius senator*) en Alsace. Bilan du suivi et du baguage en 1991. Compte-rendu CRBPO : 17 p. + annexes.

BERSUDER D., KOENIG P., 1992. Etude d'une population de Pies-grièches à tête rousse (*Lanius senator*) dans le Bas-Rhin. Bilan du suivi et du baguage en 1992. CEOA. Compte-rendu CRBPO : 11 p. + annexes.

BERSUDER D., KOENIG P., 1993. Biologie d'une population de Pies-grièches à tête rousse (*Lanius senator*) dans le Bas-Rhin. Bilan du suivi et du baguage en 1993. CEOA, Station Orn. Munchhausen. Compte-rendu CRBPO : 16 p. + annexes.

BERSUDER D., KOENIG P., 1994. Biologie d'une population de Pies-grièches à tête rousse (*Lanius senator*) dans le Bas-Rhin. Bilan du suivi et du baguage en 1994. CEOA, Station Orn. Munchhausen. Compte-rendu CRBPO : 17 p. + annexes.

BUCHER E., ANDRES C., 1991.- Nidification de la Pie-grièche grise en Alsace. Données anciennes et récentes. *Cigogneau* 30 : 10-14.

CLAUDON A., 1955. Le coucou gris *Cuculus canorus canorus* en Alsace. *Bull. Soc. Hist. Nat. Colmar* 46 : 41-57.

CEOA, 1989. Livre rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace. *Ciconia* 13, n° spécial : 312 p.

DEL HOYO J., ELLIOTT A., CHRISTIE D.A. eds, 2008. *Handbook of the Birds of the World. Vol 13. Penduline-tits to Shrikes*. Lynx Edicions, Barcelona.

DOMBROVSKI V., 1997-98. La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) dans la Réserve de la Biosphère des Vosges du Nord. *Ann. Sci. Rés. Bios. Vosges du Nord* 6 : 113-120.

DURAND G., HUIN D., 2009. Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*. In FLITTI A., GADOT A.S., 2010. La Pie-grièche à tête rousse en Champagne-Ardenne ; Résultats des inventaires 2010. LPO Champagne-Ardenne, ReNard. Dreal Champagne-Ardenne.

FERNEX M., 1981. Evolution des populations d'oiseaux au pied du Jura alsacien (Biederthal) en fonction du changement des techniques agricoles. *Bull. Soc. Ind. Mulhouse* 782 : 29-40.

FERNEX M., 1996. Oiseaux du Jura alsacien et évolution de l'agriculture. *Bull. SIM* 835 : 39-44.

ISENMANN P., SCHMITT P., 1961. Essai du statut actuel de l'avifaune de la région de Strasbourg. *Alauda* 29 : 279-299.

JACQUAT M., MICHEL J., 2000. Bromadiolone et Campagnol terrestre *Arvicola terrestris* : une nouvelle campagne désastreuse en Franche-Comté. *Nos Oiseaux* 47: 81-85.

KEMPF C., 1976. *Oiseaux d'Alsace*. Istra, Strasbourg : 230 p.

KOENIG P., BERSUDER D., LUTZ A., 2001 (2002 ?). Un programme personnel de baguage couleur pour l'étude d'une population de Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) en Alsace. *Le Schoeniclus* 7(1) : 13-18.

KUCZYNSKI L., ANTCZAK M., CZECHOWSKI P., GRZYBEK J., JERZAK L., ZABLOCKI P., TRYJANOWSKI P., 2010. A large scale survey of the great grey shrike *Lanius excubitor* in Poland : breeding densities, habitat use and population trends. *Ann. Zool. Fennici* 47 : 67-78.

LEFRANC N., 1991. Pie-grièche grise. In YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G.- *Atlas des oiseaux de France en hiver*. SOE, Paris, 374-375.

LEFRANC N., 1993. *Les Pies-grièches d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Delachaux & Niestlé, Lausanne & Paris.

LEFRANC N., 1999. Les Pies-grièches *Lanius sp.* en France : répartition et statut actuels, histoire récente, habitats. *Ornithos* 6 : 58-82.

LEFRANC N., 2010. Fluctuations et déclin d'une population de Pie-grièche grise *Lanius excubitor* suivie en région de Saint-Dié des Vosges (88) de 1988 à 2010. *Ciconia* 34 : 5-24.

LEFRANC N., SCHMITT P., 1969. Données inédites sur l'avifaune alsacienne du nord de Strasbourg et sur son évolution de 1958 à 1968. *Alauda* 37 : 224-229.

LEFRANC N., ISSA N., 2011. Plan national d'action en faveur des Pies-grièches (Pie-grièche à poitrine rose, Pie-grièche grise, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse). 2^{ème} projet de plan. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement LORRAINE, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 125 p.

LOREK G., 1995. Copulation behaviour, mixed reproductive strategy and mate guarding in the Great Grey Shrike. *Proc. West. Found. Vert. Zool.* 6 : 218-227.

LUMARET J.P., 2001. Impact des produits vétérinaires sur les insectes coprophages : conséquences sur la dégradation des excréments dans les pâturages. Comité SC. RNN des Hauts-Plateaux du Vercors, Lans-en-Vercors, janvier 2001.

MILON P., 1939. Quelques observations de printemps dans la forêt de Haguenau. *Alauda* 11 : 99-103.

MONTADERT M., MICHELAT D., PEPIN, D., TISSOT B., 1996. La population nicheuse de Pies-grièches grises (*Lanius excubitor*) dans le Bassin du Drugeon (Doubs, France). *Nos Oiseaux*, 43 : 467-471.

MULLER Y. *et al.*, 1998. La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), oiseau de l'année 1998 en Alsace. Bilan de l'enquête. *Ciconia* 22 : 81-98.

ODONAT (Coord.), 2003 - *Les listes rouges de la nature menacée en Alsace*. Collection Conservation, Strasbourg, 479 p.

PROBST R., PAVLICEV M., VIITALA J., 2003. UV reflecting vole scent marks attract a passerine, the great grey shrike *Lanius excubitor*. *Journal of Avian Biology* 33 : 437-440.

SACHSLEHNER L., SCHMALZER A., PROBST R., 2004. The breeding population of the Great Grey Shrike (*Lanius excubitor*) in Austria, 1995-2003. *Biological Lett.* 41 : 135-146.

SALVAN J., 1983. L'avifaune du Gard et du Vaucluse. *Soc. d'Etudes des Sc. Nat. de Nîmes et du Gard*, Nîmes. 238 p.

SCHMITT B., 1966. Les oiseaux de Strasbourg. *LOA* 4 : 5-10.

SCHNEIDER G., 1887. Die Vögel, welche im Oberelsass, in Oberbaden, in den schweizerischen Cantonen Basel-Stadt und Basel-Land, sowie in den an letzteres angrenzenden Theilen der Cantone Aargau, Solothurn und Bern vorkommen. *Ornis* 3 : 509-558.

SCHÖN M., 1994. Kennzeichen des Raubwürger-Lebensraumes. *Ökol. Vögel* 16 : 253- 495.

SCHWARZ M., 1971. L'avifaune de la Petite Camargue alsacienne (40 années d'observations). *Bull. Soc. Ind. Mulhouse* 745 : 67-75.

SPITZ F., 1963. Observations dans le sud de l'Alsace. 1950-1951-1958. *Oiseaux de France* 13 : 8-18.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF, ONCFS, 2011. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 28 p.

ULLRICH B., 1971. Untersuchungen zur Ethologie und Ökologie des Rotkopfwürgers (*Lanius senator*) in Südwestdeutschland im Vergleich zu Raubwürger (*Lanius excubitor*), Schwarzstirnwürger (*Lanius minor*) und Neuntöter (*Lanius collurio*). *Die Vogelwarte* 26 : 1-77.

WINSTANLEY D., SPENCER R., WILLIAMSON K., 1974. Where have all the Whitethroats gone ? *Bird Study* 21 : 1-14.

ANNEXES : DEFINITION DES INDICES DE NIDIFICATION

L'un des objectifs des prospections sur le terrain est d'obtenir le meilleur indice de nidification possible une espèce donnée. Il existe trois niveaux d'indice de reproduction (possible, probable, certain) selon les critères présentés ci-dessous et correspondant à ceux retenus par l'EBCC Atlas of European Breeding Birds (Hagemeijer & Blair, 1997).

Critères retenus pour l'évaluation du statut de reproduction (Codes EBCC)

Nidification possible

- 01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
- 02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction

Nidification probable

- 03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
- 04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
- 05 – parades nuptiales
- 06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
- 07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
- 08 – présence de plaques incubatrices
- 09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité

Nidification certaine

- 10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
- 11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (oeuf pondu pendant l'enquête)
- 12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
- 13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
- 14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
- 15 – nid avec oeuf(s)
- 16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)



Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

03 88 22 07 35
alsace@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr/>

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**